

**GRAND  
SAINT-DIZIER**  
DER & VALLÉES



  
**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Portes de  
**reUSE**

  
**PRÉFET  
DE LA MEUSE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

l'Europe  
**s'engage**  
en  
Champagne-Ardenne

  
**eau  
seine**  
Agence de l'eau  
NORMANDIE

La Région  
**Grand Est**

**FRANCE  
NATION  
VERTE** >  
Agir - Mobiliser - Accélérer

## PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES (PEP) DE LA MARNE, VALLAGE ET PERTHOIS 2019-2024

**ANNEXE 1. FICHES BILAN**

**SEPTEMBRE 2024**



## SOMMAIRE DES FICHES BILAN PAR AXE DU PEP

### **1. AXE 0 – ANIMATION/TRANSVERSAL ..... 4**

---

Fiche-action n°0.1 – Animation du PAPI..... 5

Fiche-action n°0.2 – Bilan du PEP et montage du dossier du PAPI complet ..... 8

### **2. AXE 1 – AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE.....10**

---

Fiches-actions n°1.1, 1.3 et 6.1 : Synthèse des études hydrologiques, hydrauliques, des phénomènes de remontées de nappes et définition d'une stratégie de préservation et/ou de restauration des zones d'expansions des crues (ZEC) ..... 11

Fiche action n°1.4 : Élaboration d'une stratégie de communication, d'information et de sensibilisation au risque d'inondation ..... 18

Fiche action n°1.5 : Mise en œuvre d'un programme de repères de crues..... 21

Fiche action n°1.6 : Extension de la plateforme collaborative « EpiSeine » relative aux risques inondations..... 24

Fiche-action n°1.7 – Ateliers et conférences thématiques ..... 27

Fiche-action n° 1.8 – Étude d'amélioration des phénomènes d'érosion et de ruissellements ..... 29

### **3. AXE 2 – SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES .....31**

---

Fiche action n°2.1 : Étude de faisabilité sur la mise en place d'un support de surveillance et d'alerte sur le bassin versant de l'Ornel ..... 32

Fiche action n°2.2 : Installation de stations de mesures supplémentaires..... 34

### **4. AXE 3 – ALERTE ET GESTION DE CRISE.....37**

---

Fiche action n°3.1.1 et 3.3 : Accompagnement des collectivités dans la réalisation et/ou mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS) et planification de la gestion de crise sur la base du retour d'expérience formalisé de la crue de janvier 2018 ..... 38

Fiche action n°3.1.2 : Accompagnement des collectivités dans la réalisation et/ou mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS)..... 41

Fiche action n°3.2 : Formalisation d'un retour d'expérience partagé des inondations de janvier 2018 ..... 44

Fiche action n°3.4 : Formalisation d'exercices de gestion de crise à petite échelle (cellule d'accompagnement) ..... 48

Fiche-action n°3.5 – Création d'une base de données moyens/enjeux/actions (vers l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde) ..... 51

### **5. AXE 4 – PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....53**

---

Fiche action n°4.2 : Harmoniser les règlements des plans de prévention des risques d'inondations (PPRI) à l'occasion de leur révision..... 54

### **6. AXE 5 - REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS .....57**

---

Fiches-actions n°1.2, 4.1, 5.1 et 5.2 : Diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations ..... 58

**7. AXE 6 – RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS .....63**

---

Fiche action n°6.2 : Investigations complémentaires sur le comportement hydraulique de l’Ornel et du ruisseau du Charles-Quint ..... 64

Fiche-action n°6.3 – Etude de réduction de la vulnérabilité aux crues extrêmes de l’ouvrage de prise d’eau Marne du lac-réservoir MARNE..... 66

Fiche-action n°6.4 – Etude de rénovation d’un ouvrage hydraulique sur la Marne : peigne à embâcles de Saint-Dizier ..... 68

Fiche-action n°6.5 – Etude de l’augmentation du volume de la tranche exceptionnelle du lac-réservoir MARNE ..... 71

Fiche-action n°6.6 : Vérification des volumes du lac-réservoir Marne ..... 74

Fiche-action n°6.7 : Mise à jour des lois d’ouvrage du lac-réservoir Marne..... 76

**8. AXE 7 – INVENTAIRE DES OUVRAGES POUVANT CONTRIBUER A LA PROTECTION DES POPULATIONS .....78**

---

Fiche-action n°7.1 – Inventaire des ouvrages pouvant contribuer à la protection des populations et des enjeux du territoire..... 79

## 1. AXE 0 – ANIMATION/TRANSVERSAL

---



## STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

## RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action consiste à piloter, animer le projet et élaborer une stratégie de prévention des inondations partagé à l'échelle du PAPI Marne, Vallage et Perthois. Elle doit également offrir les conditions pour fédérer les futurs maîtres d'ouvrages à la réalisation d'un PAPI complet.

## RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

**Description :** L'animation du PAPI sera réalisée par un agent à temps plein employé par Seine Grands Lacs sur la période de 36 mois de mise en œuvre du PAPI. Seine Grands Lacs est désigné comme chef de projet pour assurer le suivi, la coordination des actions du programme. Seine Grands Lacs se chargera de l'animation technique des comités techniques, des comités de pilotages et de toute autre instance participative (tels que des ateliers, des comités des parties prenantes, des conférences, etc.). Également en charge de la cohérence et de pertinence des actions inscrites dans le PAPI, Seine Grands Lacs sera l'interlocuteur privilégié des services de l'État, des maîtres d'ouvrages et des parties prenantes associées à la démarche PAPI.

L'action se décline selon trois volets :

- Conduite et animation du projet
- Renseignements nécessaires à l'outil SAFPA (Suivi Administratif et Financier des Programmes d'Actions)
- Préparation du PAPI complet

**Avancement :**

Pendant toute la durée du programme d'actions, Seine Grands Lacs a mobilisé un équivalent temps plein (ETP) qui s'est chargé d'assurer le suivi, la coordination des actions du programme, l'animation et le secrétariat technique des comités techniques, des comités de pilotages et de toute autre instance participative. En synthèse, Seine Grands Lacs a organisé :

- 8 comités techniques,
- 4 comités de pilotages,
- Dizaine d'instances participatives (conférences, ateliers, réunions de travail).

En parallèle, afin d'assurer un suivi administratif et financier au plus juste avec les services de l'État (DREAL Grand Est et DDT Haute-Marne), Seine Grands Lacs a animé la réalisation de dialogues de gestion trimestriels. Basés sur la remontée des besoins des maîtres d'ouvrages et croisés avec les capacités financières en crédits alloués par l'annualisation du budget de l'État, la planification et la perspective financière des crédits a été assurée. En synthèse, quatre dialogues de gestion par année ont été réalisés.

Par ailleurs, pour mettre à jour et alimenter régulièrement l'outil de suivi SAFPA développé par les services de l'État, Seine Grands Lacs a disposé d'une formation dédiée sur l'outil SAFPA par la DREAL.

Ensuite, après deux années de mise en œuvre de la programmation, et suite à la pandémie liée au Covid-19, les partenaires techniques et financiers ont formalisé une demande d'avenant « simple » à la convention-cadre de financement. Validée en octobre 2022, la demande d'avenant a permis de mettre en œuvre le PAPI en cohérence avec l'appel à projets PAPI 3 version 2021, d'ajouter de nouvelles opérations, reporter des actions au futur PAPI complet, ajouter une nouvelle maîtrise d'ouvrage et, prolonger d'une année la durée de la convention-cadre de financement.

Enfin, pour assurer le passage du PAPI au futur PAPI complet, Seine Grands Lacs a co-construit la nouvelle programmation avec les acteurs locaux depuis le mois de novembre 2022 (phase d'écriture/relecture du dossier, instances de suivi et de gouvernance, ateliers participatifs, rencontres bilatérales, phase de consultation du public et des parties prenantes, etc.). En adéquation avec la recommandation formulée par le Comité Technique du Plan Seine (CTPSE) au mois de mai 2019, le futur PAPI complet s'est co-construit à l'échelle du bassin amont de la Marne, soit depuis les sources de la Marne, de la Blaise et de l'Ornel jusqu'à la confluence de la Marne avec la Saulx/Ornain/Chée, tenant compte de l'activité du lac-réservoir du Der Chantecoq.

#### **Difficultés constatées :**

- Mobilisation efficiente des maîtres d'ouvrages pour la bonne réalisation de leurs projets
- L'alimentation de l'outil SAFPA a nécessité la réalisation d'une formation dédiée
- Respect des échéances calendaires, convenues avec les partenaires, à l'issue de la pandémie liée au Covid-19.

### **TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION**

Cette action a été mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre du PAPI Marne, Vallage et Perthois ainsi qu'à l'échelle du futur PAPI complet soit le bassin de la Marne amont.

### **MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Comités techniques, comités de pilotage, instance participative, etc.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** instance de gouvernance, plateforme d'échanges dématérialisée Agora/PAPI

### **ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ**

**Planning initial :** 2019 - 2022

**Planning actualisé :** 2019 – 2024

### **COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ**

**Coût prévisionnel initial de la fiche action :** 200 000 €

**Coût réellement engagé :** 311 122 €

**Subventions notifiées et versées :** 126 428,86 €

**Commentaires :** Aucun

### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS**

Relevés et supports de présentation des instances de gouvernance (COTECH, COFIL)

Supports des dialogues de gestion trimestriels

Supports d'actualisation des tableaux financiers de suivi de l'outil SAFPA selon les exercices annuels (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Poursuite de la démarche PAPI avec le futur PAPI complet.

Pérennisation de l'équivalent temps plein (ETP) de Seine Grands Lacs.

## ILLUSTRATION(S)



**Figure 1** : Comité de Pilotage en date du 16 mai 2022 relatif au PAPI Marne, Vallage et Perthois au sein de l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier. Source : Seine Grands Lacs.



Fiche-action n°0.2 – Bilan du PEP et montage du dossier du PAPI complet

STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Non débutée / Reportée

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'élaborer les documents qui constitueront le bilan du PAPI d'étapes et le bilan du PAPI à la fin de son déroulement, ainsi qu'au montage du prochain projet de PAPI (PAPI complet).

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

**Description :** Afin de suivre l'avancement des actions, effectuer les bilans intermédiaires et le bilan définitif du PAPI, ainsi que l'accompagnement à la préparation du prochain programme d'actions, Seine Grands Lacs s'appuiera sur un assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'action se décline en trois volets :

- Suivi des actions du PAPI
- Bilans du projet
- Accompagnement à la préparation du prochain programme d'actions

**Avancement :**

Pendant toute la durée du programme d'actions, Seine Grands Lacs à réaliser un suivi de toutes les opérations inscrites dans le PEP Marne, Vallage et Perthois à l'aide d'un tableau de bord généralisé.

Afin de disposer des meilleures conditions de passage entre le PEP Marne, Vallage et Perthois et le futur PAPI complet de la Marne, Vallage et Perthois, Seine Grands Lacs a mandaté le groupement SEPIA Conseils et ISL Ingénierie.

Étape par étape, Seine Grands Lacs et le groupement SEPIA Conseils/ISL Ingénierie ont accompagné les maîtres d'ouvrages et les partenaires financiers pour bâtir le rapport de bilan du PEP de la Marne, Vallage et Perthois (questionnaire d'analyses de ressenti, rédaction des fiches-bilans de leurs opérations et rédaction d'un rapport de bilan du PEP).

En parallèle de l'établissement du bilan du PEP de la Marne, Vallage et Perthois, Seine Grands Lacs et le groupement SEPIA Conseils/ISL Ingénierie ont accompagné les acteurs locaux du bassin amont de la Marne à bâtir le dossier de candidature du futur PAPI complet. En cohérence avec le cahier des charges national PAPI 3<sup>ème</sup> génération (version 2021) et en cohérence avec la recommandation formulée par le Comité Technique du Plan Seine en mai 2019, le futur PAPI complet a été développé à l'échelle du bassin amont de la Marne, depuis les sources de la Marne à Balesme-sur-Marne, de la Blaise et de l'Ornel jusqu'à la confluence de la Marne avec la Saulx, l'Ornain et la Chée à Vitry-le-François.

Enfin, étape par étape, les maîtres d'ouvrages « historiques » du PEP de la Marne, Vallage et Perthois, les « nouveaux » maîtres d'ouvrages ainsi que les partenaires financiers ont été accompagnés pour

bâtir le dossier de candidature du futur PAPI complet (journées d'ateliers participatifs, rédaction des fiches-actions, rédaction et relecture du dossier de candidature et ses annexes, phase de consultation du public et des parties prenantes, etc.).

#### Difficultés constatées :

- Mobilisation efficiente des maîtres d'ouvrages pour la bonne réalisation de leurs projets
- Mobilisation efficiente des nouveaux maîtres d'ouvrages, en raison de l'élargissement du périmètre entre le PEP et le PAPI complet de la Marne, Vallage et Perthois
- Respect des échéances calendaires, convenues avec les partenaires, à l'issue de la pandémie liée au Covid-19.

### TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre du PAPI Marne, Vallage et Perthois ainsi qu'à l'échelle du futur PAPI complet soit le bassin de la Marne amont.

### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Comités techniques, comités de pilotage, instance participative, etc.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** instance de gouvernance, plateforme d'échanges dématérialisée Agora/PAPI

### ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial :** 2020 - 2021

**Planning actualisé :** 2022 – 2024

### COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action :** 50 000 €

**Coût réellement engagé :** 50 000 €

**Subventions notifiées et versées :** 25 000 €

**Commentaires :** Aucun

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Relevés et supports de présentation des instances de gouvernance (COTECH, COFIL)

Rapport et synthèse communicative du bilan du PAPI Marne, Vallage et Perthois

Dossier de candidature du PAPI complet de la Marne, Vallage et Perthois

### SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Poursuite de la démarche PAPI avec le futur PAPI complet.

### ILLUSTRATION(S)

## **2. AXE 1 – AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**

---



## Fiches-actions n°1.1, 1.3 et 6.1 : Synthèse des études hydrologiques, hydrauliques, des phénomènes de remontées de nappes et définition d'une stratégie de préservation et/ou de restauration des zones d'expansions des crues (ZEC)

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'action a vocation d'améliorer la connaissance des phénomènes de débordement de cours d'eaux par une synthèse de l'ensemble des études déjà conduites. L'action consiste à affiner la connaissance des secteurs sensibles aux remontées de nappes souterraines. Pour ce faire, elle aboutira à la définition et la mise en œuvre d'un programme de reconnaissances du sous-sol et à la préparation d'une étude complète de caractérisation des remontées de nappes. Enfin, cette action vise à définir une stratégie de préservation ou de restauration des zones d'expansions des crues (ZEC) visant à infiltrer le plus les eaux drainées à l'échelle de la parcelle, de la zone qualifiée comme zone tampon ou versant. Aussi, cette action portera un regard sur les impacts potentiels des futurs aménagements sur les milieux naturels et les paysages.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents (SMBMA) mène ce groupement de trois opérations en trois phases successives :

- Phase 1 – Diagnostic et état des lieux du territoire
- Phase 2 – Analyse des éléments issus du diagnostic, réflexions et définition des pistes d'actions
- Phase 3 – Propositions d'actions

#### Avancement :

Le diagnostic et l'état des lieux du territoire (phase 1) permet de mettre en lumière les enseignements suivants :

- La topographie du bassin versant de la Marne permet d'apprécier deux dépressions notables dues à une transition de faciès géologiques : au niveau de Bologne sur la Marne et d'Andelot sur le Rognon ;
- La vallée de la Marne située en tête de bassin se caractérise par une vallée étroite occupée par des ouvrages structurants. Les autres vallées (Rognon, Suize, Traire ...) sont également des vallées étroites avec des capacités d'expansion des crues limitées.
- L'occupation du bassin versant est majoritairement concernée par des parcelles agricoles (40%) et forestières (40%) ;
- 210 ouvrages hydrauliques en lit mineur sont présents dont : 2 obstacles induits par un pont, 110 seuils en rivière, 89 vannes infranchissables et 9 vannes franchissables ;

- Plusieurs lacs-réservoirs sont notés sur le bassin versant : lac-réservoir du Der Chantecoq, géré par l'EPTB Seine Grands Lacs. Les lacs de la Liez, de Charmes, de Saint-Ciergues étant gérés par Voies Navigables de France et ne sont pas intégrés dans un système d'endiguement. L'ensemble des lacs font l'objet d'AP.
- Aucun ouvrage en remblai présent dans la vallée n'est classé en digue, ni en système d'endiguement au titre des décrets 2007 et 2015 ; le recensement des ouvrages qui peuvent impacter les écoulements en lit majeur a été réalisée par le SMBMA pour lui-même et ses adhérents. La délibération n°2023-024 du 13 décembre 2023 précise que le syndicat ne déclare aucun système d'endiguement sur son territoire au sens du décret digue de 2015. L'agglomération du Grand Saint-Dizier Der et Vallées a délibéré dans le même sens pour son territoire.
- De nombreux dysfonctionnements recensés : incisions du fond du lit mineur, connectivité médiocre avec le lit majeur, assecs fréquents, érosions de berges, piétinement de berges, atterrissements, de nombreux ouvrages de protection de berges sont également présents (muret, enrochement, techniques végétales) ; Ces dysfonctionnements proviennent principalement d'ouvrages structurants dans le lit majeur des cours d'eau et principalement de la rivière Marne (Canal entre Champagne et Bourgogne, voie ferrée, voie routière). Ces ouvrages ne sont pas toujours transparents aux crues.
- 155 ZEC sur tout le bassin versant localisées principalement dans la partie médiane du bassin (Marne moyenne, Blaise moyenne, Rognon aval) ; les ZEC fonctionnelles sont principalement sur la zone médiane du bassin (Rognon) ; les ZEC présentant le plus fort potentiel d'aménagement sont situées sur le Rognon et en aval de la Blaise. Les ZEC ont un fort intérêt hors thématique inondation

**Indicateurs de suivi/réussite** : réalisation effective de l'étude.

**Difficultés constatées** : durée d'étude plus longue par le COVID et la difficulté de rencontrer les acteurs en période de crise sanitaire mais également de déplacement sur le territoire.

## TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été mise en œuvre sur l'ensemble du bassin amont de la Marne et ses affluents (Traire, Suize, Rognon, ...). Modélisation réalisée uniquement sur la Marne en aval de Foulain, sur l'aval de la Blaise, du Rognon et de la Traire. Le modèle utilisé par SETEC (Hydra) est libre de droit. Ce logiciel permet de reprendre l'étude hydraulique de l'Entente Marne réalisée en 2007 et appréhender si une évolution de la genèse des crues était avérée. Le territoire regroupe les deux unités hydrographiques (UH) Marne Amont et Marne Blaise de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : L'étude a été suivie d'une part en réunions de travail et en comité technique au nombre de 4 et en comité de pilotage, également au nombre de 4, avec le premier, le 13 mars 2020, pour le lancement de l'étude officiellement et le dernier le 14 décembre 2022 avec la présentation des derniers éléments et notamment les actions envisageables.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : sans

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial** : 2019 - 2021

**Planning actualisé** : 2020-2022

Durée 36 mois

- 2020 à 2021 : Diagnostic et état des lieux (phase 1)
- 2022 : Modélisation et définition des pistes d'actions (phase 2)
- 2022 : Propositions d'actions (phase 3)

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action** : 240 000 €

- Fiche action 1.1 : 120 000 €
- Fiche action 1.3 : 80 000 €
- Fiche action 6.1 : 40 000 €

**Fiche action**

**Coût réellement engagé** : 231 000 €

**Subventions notifiées et versées** : 165 179,09 €

**Commentaires** : État (40%), Agence de l'Eau Seine-Normandie (33,4%), Conseil Régional Grand Est (10%), Maître d'ouvrage (16,6%)

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

L'étude terminée en décembre 2022 a fait l'objet d'un rendu provisoire afin que les membres du COPIL émettent les remarques sur la dernière phase.

Le rapport se présente sous les 3 phases du marché, diagnostic, modélisation et analyse et les propositions d'actions. Les données bibliographiques sont disponibles et restituées avec l'étude. Les données d'entrée de la modélisation sont également fournies. Chaque action, a fait l'objet d'une Analyse Multi Critères mais également une Analyse Coût Bénéfice pour les ouvrages structurants de lutte contre les crues de type zone de surstockage. Ces derniers ont fait l'objet de plusieurs scénarios détaillés dans le rapport de phase 3 qui démontrent un intérêt hydraulique faible localement et nul à l'échelle du bassin versant. Chaque scénario a été soumis à la modélisation hydraulique pour évaluer les gains. Le diagnostic de phase 1 a mis en exergue que les vallées modélisées sont largement inondées dès la crue de période de retour 5 ans, avec des hauteurs d'eau pouvant être importantes, et des dommages consécutifs sur les enjeux urbanisés dès cette occurrence. Ainsi, l'objectif de protection à cibler pour le dimensionnement des aménagements serait plutôt dans les crues de l'ordre de la fréquence quinquennale. Il est aussi établi que les volumes ruisselés sur le territoire présentent un effet de seuil entre la crue de période de retour 30 ans et la période de retour 40 ans, qui génère 20% de volume en plus que la crue trentennale, et 50% de volume en plus que la crue quinquennale. Aussi, la crue de période de retour 30 ans semble constituer la borne supérieure des événements cible pour le dimensionnement des aménagements. Son volume est 25% supérieur à celui de la crue quinquennale.

Les aménagements de restauration des cours d'eau et vallées n'ont pas d'impact global, c'est-à-dire qu'ils n'induisent pas d'écroulement des débits ni d'abaissement de lignes d'eau se faisant ressentir à l'échelle de la vallée. Localement, leur impact, positif en aval, et négatif en amont, s'annule à quelques kilomètres du site pour une crue quinquennale.

Le scénario 4b permet d'abaisser la cote d'eau maximale d'environ 10 cm pour la crue quinquennale sur l'ensemble du linéaire à l'aval de la confluence Marne/Rognon. Le site à enjeux bâtis prioritaires

n°1 bénéficie de cet abaissement. Cet impact est dû aux 4 aménagements de surstockage étudiés et en particulier les deux situés sur le Rognon, qui permettent d'écarter les débits quinquennaux de la Marne (en aval de la confluence) de l'ordre de 5 à 10% sur un tiers du linéaire d'étude. Les deux aménagements testés sur la Marne en amont de la confluence avec le Rognon n'ont quant à eux qu'un effet limité (écrêtement de quelques pourcents du débit de la Marne). C'est pourquoi le site à enjeux bâtis prioritaires n°2 ne bénéficie quant à lui que d'un abaissement de quelques centimètres pour un événement de période de retour 5 ans. L'analyse coût/bénéfice consiste à comparer les bénéfices attendus d'un projet aux coûts du projet. Ces dommages et coûts sont annualisés pour intégrer les périodes de retour de différents événements. La comparaison est réalisée à un horizon temporel de 50 ans, comme recommandé par le guide méthodologique pour les Analyses Multicritères des projets de préventions des inondations et ses annexes techniques paru en 2018.

Les données d'entrée de l'ACB pour le scénario d'aménagement des zones de surstockage (4b) sont les suivantes :

- Taux d'actualisation = 2,5 % jusqu'en 2070 puis 1,5 %
- Coûts initiaux = 6 805 000 € (= les coûts d'investissement des 4 ouvrages de surstockage)
- Coûts d'entretien annuel = 3% des coûts initiaux, soit 204 150 € /an
- Dommages évités moyens annualisés = 304 100 € (4% des DMA de la situation actuelle)

Sur cette base, à l'horizon 50 ans, les coûts et bénéfices sont les suivants :

- Coûts à horizon 50 ans (C) = 12 595 000 €
- Bénéfices à horizon 50 ans (B) = 8 627 000 €

**Les coûts du projet étant supérieurs aux bénéfices évalués à un horizon temporel de 50 ans, l'ACB est négative à cet horizon.**

Le rapport coûts / bénéfices (B/C) est de 68% à horizon 50 ans.

La Valeur Actuelle Nette (VAN), soustraction des coûts aux bénéfices (gains et dommages évités) du projet ou de la mesure envisagée, le montant des bénéfices pour la société réalisés grâce aux dommages évités par le projet, une fois déduits les coûts associés à ce projet.

La VAN s'élève à -3 969 000 € à horizon 50 ans. Les bénéfices annualisés ne compensent les coûts annualisés (VAN>0) qu'après 100 ans.

Ces valeurs sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	SC4b
Coûts Initiaux (€)	6 805 000 €
Coûts annuels (€)	204 150 €
C à 50 ans	12 595 166 €
DMA actu	7 240 457 €
DMA pro	6 936 300 €
DEMA (€)	304 158 €
% DMA actu	4%
VAN>0 (années)	> 100 ans
B à 50 ans	8 626 611 €
B/C à 50 ans (%)	68%
VAN à 50 ans	- 3 968 555 €

Pour les phénomènes de remontées de nappe, La carte diagnostic des inondations par remontées de nappe (BRGM) qualifie le risque de remontée de nappe :

- Pouvant déborder sur les dépressions d'alluvions récentes et dans la zone inondable par la Marne
- Pouvant inonder les sous-sols et caves dans Perthes.

Ce que nous pouvons traduire, en termes de niveaux, par :

- La nappe s'établit à moins de 2 m du sol dans les alluvions anciennes
- La nappe s'établit à moins de 3 m dans les alluvions anciennes.

Il faut noter qu'il n'existe pas de données locales, malgré la présence de nombreux puits. Ceux-ci sont anciens, et peu profonds en général. Par ailleurs, il n'y a pas de piézométrie des alluvions, mais uniquement une piézométrie de 1997 sur la nappe aptienne.

Lors des entretiens à Perthes, il y a absence de consensus sur les phénomènes en jeu lors des inondations.

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Le SMBMA poursuit ses investigations pour mettre en œuvre la renaturation du lit de l'Ornel et la protection du bourg de Sommelonne dans le cadre plus global de réalisation de la Zone de Ralentissement Dynamique des Crues visant à préserver Saint-Dizier et Bettancourt la Ferrée.

Pour les ZEC, un travail de priorisation doit être réalisée après validation de ces zones par une approche terrain et un recoupement avec l'outil géomatique en cours de développement par Seine Grands Lacs. L'objectif étant de fixer un programme d'intervention de préservation et/ou de restauration de ZEC qui sera intégrer au Contrat Territorial Eau et Climat Marne Amont pour la période 2025-2030. Ce programme visera davantage un gain écologique qu'un gain hydraulique, l'étude démontrant que ce dernier est faible voire nul.

Les scénarios issus de l'étude pour définir des zones de surstockage est définitivement abandonné, le gain hydraulique étant trop faible au regard des investissements, les VAN étant supérieures à 100 ans quelques soit le scénario.

Pour le phénomène de remontée de nappes, il apparaît nécessaire de définir un maître d'ouvrage qui serait à même de porter une réflexion après la mise en place d'un piézomètre d'étude mais également d'alerte à Perthes associée à une enquête de terrain pour définir la proportion inondation par remontée de nappe ou par débordement de cours d'eau.

## ILLUSTRATION(S)

Tableau de synthèse de hiérarchisation des actions d'aménagement selon le degré de priorité sur les ZEC recensés.

Ambition des travaux		Enjeux écologiques			
		3	2	1	0
Priorité		1	2	3	4
0	Pas d'aménagements	Préservation impérative de la ZEC – Base commune à tous les scénarios 67 ZEC – 19 km <sup>2</sup>			
A	Léger (arasement de merlon)	A1 – Travaux légers sur un site à fort enjeu 0 ZEC	A2 - Travaux légers sur un site à enjeu moyen 1 ZEC - 0.12 km <sup>2</sup>	A3 – Travaux légers sur un site à faible enjeu 0 ZEC	A4 : Travaux légers sur un site à très faible enjeu 0 ZEC - 0.25 km <sup>2</sup>
B	Médian (remise en fond de vallée et/ou réduction de section du lit)	B1 – Travaux intermédiaires sur un site à fort enjeu 7 ZEC - 1.4 km <sup>2</sup>	B2 - Travaux intermédiaires sur un site à enjeu moyen 14 ZEC – 4.4 km <sup>2</sup>	B3 - Travaux intermédiaires sur un site à faible enjeu 19 ZEC – 10 km <sup>2</sup>	B4 - Travaux intermédiaires sur un site à très faible enjeu 9 ZEC – 2.23 km <sup>2</sup>
C	Lourd (aménagement d'ouvrage de décharge en remblai d'infrastructure)	C1 : Travaux lourds sur un site à fort enjeu 0 ZEC	C2 - Travaux lourds sur un site à enjeu moyen 0 ZEC	C3 - Travaux lourds sur un site à faible enjeu 0 ZEC	C4 : Travaux lourds sur un site à très faible enjeu 1 ZEC - 0.06 km <sup>2</sup>

Classification des aménagements préconisés      Nombre de ZEC      Surface ZEC (km<sup>2</sup>)

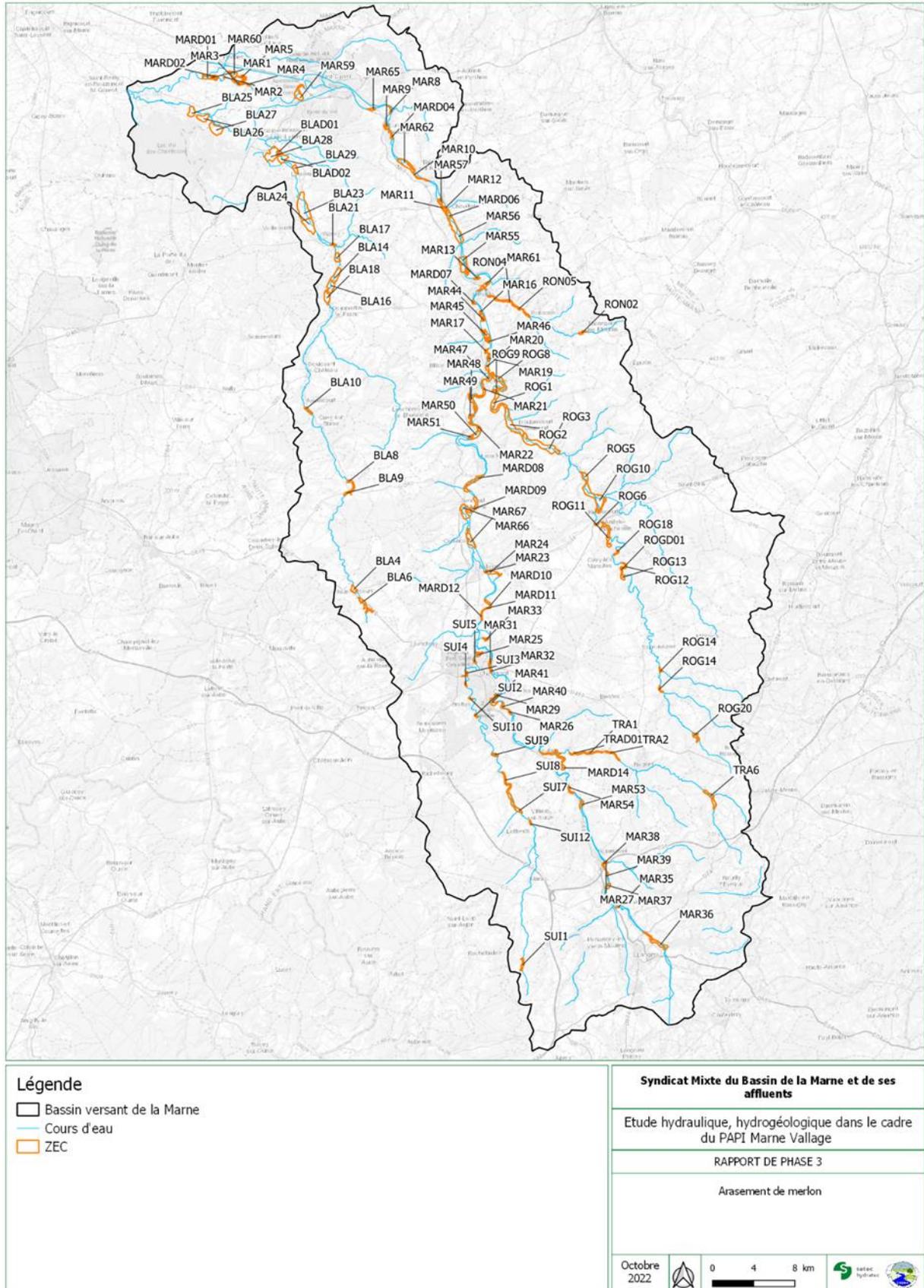
A2	5	3.995
A3	6	3.62
A3 ET C3	1	2.16
A4	4	0.497
A4 ET C4	2	0.265
B1	9	1.592
B2	14	2.953
B2 ET C2	1	0.331
B3	16	4.469
B3 ET C3	1	0.18
B4	7	1.692
C1	9	4.639
C2	6	3.075
C3	3	1.542
C4	2	0.519
PRESERVATION	30	6.172

A = Arasement de merlon

B = Reméandrage et recharge granulométrique du fond

C = Ouvrage de décharge sous remblais d'infrastructure

## Synthèse des ZEC présentées dans le cadre de l'étude



## Fiche action n°1.4 : Élaboration d'une stratégie de communication, d'information et de sensibilisation au risque d'inondation

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'action consiste à renforcer la sensibilisation et l'information sur les risques d'inondations à l'échelle du bassin versant.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

#### Avancement :

Afin d'établir les actions de communication adéquates, il est important de définir les publics cibles, c'est-à-dire les catégories de personnes que l'on souhaite informer et sensibiliser aux thématiques du risque inondation sur le territoire :

- Le grand public (adultes, populations vulnérables) ;
- Le jeune public ;
- Les professionnels ;
- Les élus ;
- Le secteur touristique.

La stratégie de communication s'adresse à un ensemble varié de publics. Les différentes pistes d'actions doivent donc s'adapter à leurs besoins, attentes et caractéristiques. Afin de faciliter la diffusion des informations, il est opportun d'identifier des publics dits « vecteurs » sur lesquels pourra s'appuyer la mise en œuvre du plan de communication :

- Les associations ;
- Les hébergeurs, les établissements dédiés au tourisme ;
- Les établissements scolaires, les centres de loisirs et de vacances ;
- Les structures d'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- Les professionnels du risque ;
- Les professionnels des chambres consulaires ;
- Les associations des maires de France, les collectivités, les syndicats de bassins.

Le diagnostic initial de la sensibilisation, de l'information et de la communication sur le territoire met en avant que peu d'actions de communication portant sur le risque d'inondation sont déployées. Le peu de supports existants ne sont pas reliés entre eux, ni assez mis en valeur. L'état des lieux a également permis d'identifier les différents publics cibles auxquels devront être destinés les différents outils de communication, d'information et de sensibilisation qui seront élaborés dans le cadre du PAPI complet. Ainsi, seront ciblés : le grand public, les jeunes, les élus, les acteurs socio-économiques, les agriculteurs, les touristes de passage ainsi que les notaires. IL est également important de noter que le territoire peut bénéficier des actions développées dans le cadre du dispositif de sensibilisation EPISEINE. Cet atout devra être pris en compte dans l'élaboration du plan de communication.

## Avancement : Action terminée

### Etat des lieux établis

### Plan de communication proposé :

- Création d'une charte graphique liée au risque inondation
- Création de contenus pour le site internet de l'Agglomération
- Elaboration de communiqué de presse
- Création d'une exposition en 4 panneaux
- Création de panneaux d'information pour accompagner les repères de crues
- Organisation de balades urbaines
- Animation auprès des scolaires
- Organisation d'exercices de simulation de crise inondation

### Support de communication créés

**Indicateurs de suivi/réussite** : réalisation effective de l'état des lieux, de la stratégie et du plan de communication

**Difficultés constatées** : Inondation = sujet anxiogène donc difficultés à intégrer à des animations

## TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été mise en œuvre au droit du bassin de la Marne et de l'Ornel.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : COPIL / COTECH

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** :

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial** : 2019 - 2021

**Planning actualisé** : 2021-2023

Durée 24 mois

- 2021 à 2022 : État des lieux initial et sessions d'ateliers participatifs (phase 1)
- 2022 : Stratégie et plan de communication (phase 2)
- 2022 à 2023 : Conception d'outils pédagogiques (phase 3)

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action** : 80 000 €

**Coût réellement engagé** : 81 780 € TTC

**Subventions notifiées et versées** : 46 330,40 €

### **Commentaires :**

Répartition réelle des charges : État (39,1%), FEDER Champagne-Ardenne (40%), Maître d'ouvrage (20,9%)

# LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Stratégie de communication, Plan de communication, panneaux pédagogiques d'accompagnement des RC, Magnets, guide d'autodiagnostic page site internet...

# SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Diffusion des supports de communication créés, utilisation de la charte graphique

# ILLUSTRATION(S)

### SE SOUVENIR QUE L'EAU PEUT REVENIR

La commune de Saint-Ozier est soumise au risque d'inondation par débordement des cours d'eau Marne et Ornel. L'installation de repères de crue permet de marquer de manière visuelle le niveau atteint par les eaux lors d'une inondation majeure. Ils permettent ainsi d'évaluer la rétrospectivement et d'informer la population du risque inondation présent dans la commune.

**LE 24 JANVIER 2018, UNE CRUE REMARQUABLE**

Plusieurs épisodes pluvieux intenses et prolongés se sont succédés entre décembre 2017 et janvier 2018. La Marne ainsi que certains de ses affluents sont entrés en crue à 4 m le 24 janvier puis du 24 au 26 janvier 2018. Le lac rétrovissé du Ber-Chançois a pu se voir temporairement déborder à l'aval de la commune. Des débordements de la Marne ont touché tout de même eu lieu provoquant des inondations, notamment à Saint-Ozier.

**LOCALISATION DES REPÈRES DE CRUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-OZIER**

Pont proche parc de saint-Ozier

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ-NOUS**

Cité administrative  
12, rue de la Commune de Paris  
52000 Saint-Ozier  
03 25 07 31 31

### AGISSONS Face aux inondations

**EN CAS D'ALERTE INONDATION, POUR VOTRE SÉCURITÉ ADOPTONS LES BONS COMPORTEMENTS !**

- Ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.
- Coupez eau, gaz et électricité.
- Surveillez les débris ou objets volants, prévenez les voisins.
- Apportez de l'aide aux personnes vulnérables.

### AGISSONS Face aux inondations

**FACE AUX INONDATIONS, ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES !**

- Annuler tout déplacement, à pied ou en voiture.
- Se tenir informé en écoutant la radio France Bleu 106.5 FM.
- Monter se réfugier à l'étage.
- Couper eau, gaz et électricité.
- Laisser les enfants en sécurité à l'école.
- Prendre le kit de survie.
- Limiter les entrées d'eau.
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence.

**NUMÉROS UTILES**

- Pompiers **18**
- Gendarmerie **17**
- SAMU **15**
- Urgence **112**

**TROUSSE DE PREMIERS SECOURS**

- Eau
- Nourriture périssable
- Vêtements chauds
- Copie de papiers d'identité et assurance, etc...

### AGISSONS Face aux inondations

**POUR ÊTRE PRÊT EN CAS D'INONDATION FAITES RÉALISER LE DIAGNOSTIC DE VOTRE LOGEMENT**

Ce guide d'autodiagnostic a pour objectif de vous permettre d'évaluer la vulnérabilité de votre habitation face au risque inondation. Vous pourrez ainsi, à travers une série de questions, vous attribuer des points. Cela vous permettra ensuite de vous situer sur l'échelle de vulnérabilité.

**Échelle de vulnérabilité**

0 Pas vulnérable | 50 | 100 très vulnérable

**Mon habitation**

Votre habitation a-t-elle déjà été inondée ?  
Non (0 Pt)  
Oui, hauteur eau < 50cm : (5 Pt)  
Oui, hauteur eau > 50cm : (10 Pt)

**Étape 1 : Évaluez la hauteur d'eau potentielle à laquelle est soumise votre habitation**

**Méthode**

**1 - Déterminer la hauteur des plus hautes eaux (PHE)**

Pour cela, consultez la carte d'aléa du PPRi de votre commune, cherchez votre parcelle cadastrale et regardez le casier ou le profil (matérialisé par un trait vert) qui passe sur votre parcelle. La donnée est en mètre NGF, c'est la PHE.

Si vous êtes dans un lot à eau vive, il est de 24,12 mètres.

### Étape 2 : Évaluer les vulnérabilités au sein de votre habitation

**Mon habitation**

- 1 porte / portes-fenêtres\* : 0 pt
- 2 portes / portes-fenêtres\* : 3 pts
- Plus de 3 portes / portes-fenêtres\* : 5 pts
- Présence de double vitrage au 1<sup>er</sup> de hauteur : 3 pts
- Vous disposez d'un étage aménagé : 0 pt
- Vous disposez d'un étage non aménagé : 3 pts
- Vous ne disposez pas d'étage : 0 pt

**Les solutions**

→ Hauteur d'eau < 80cm : empêcher l'eau de rentrer

Si la hauteur d'eau ne dépasse pas 80cm, il est possible de rendre votre habitation étanche. Vous pouvez adopter les mesures ci-dessous selon les différents types d'ouvertures.

**Les huisseries (portes et portes-fenêtres)**

- Sac anti-inondation**: Sac de sable facilement maniable, principalement utilisé pour protéger les fenêtres.
- Batardeau**: Barrière amovible à placer sur les ouragants dès le début de l'aléa. Choisissez si possible un batardeau d'une hauteur de 5 à 10 cm de plus que la hauteur d'eau calculée.

**Aérations basses et petites ouvertures**

- Occultation temporaire**: Comme le batardeau, elle doit être posée sur toutes les petites ouvertures dès le début de l'aléa.
- Occultation des perses (à) et de stores extérieurs**: Occultation pour empêcher l'eau d'arriver par les conduits de la chaudière. Pensez à arrêter la chaudière avant de la placer.
- Occultation de la trappe vide sanitaire**: Plaque étanche à apposer sur la trappe du vide sanitaire pour éviter l'inondation du 1<sup>er</sup> de hauteur.

**3 - Calcul de la hauteur d'eau potentielle**

**Mon habitation**

Votre hauteur d'eau potentielle calculée (Hauteur) :

- 0 cm : 0 pt
- 0 cm à 50 cm : (5 Pt)
- 50 cm à 1 m : (10 Pt)

Si pour ces deux premières questions votre score est de 0, vous n'êtes, à priori, pas concerné par le risque inondation et n'avez donc pas besoin de faire cet autodiagnostic.

### Le réseau d'assainissement

**Tampon de regards de visite**: Tampon à visser sur les regards des vides des réseaux d'assainissement individuels (basses septiques).

**Clapet anti-retour**: Système à apposer sur le « T » qui relie le réseau d'assainissement au réseau collectif pour empêcher les remontées d'eau.

**→ Hauteur d'eau > 80cm : se réfugier dans un espace refuge**

Lorsque la hauteur d'eau dépasse 80 cm, la pression exercée est trop importante sur la structure du bâtiment. Dans ce cas, il est conseillé de laisser rentrer l'eau et d'évacuer des zones de repis.

**REPLI** (REPLI) : Si vous disposez d'un étage, aménagez le afin qu'il puisse servir d'espace refuge en cas d'inondation. Il devra répondre aux caractéristiques indiquées dans le PPRi (hauteur et surface réglementaires, escalier sécurisé, ouverture extérieure).

**RELOCALISATION (TEMPORAIRE)**: Si vous ne disposez pas d'étage aménagé, envisagez tout de même d'acquiescer un refuge temporaire à un lieu extérieur où pouvoir aller en cas d'alerte (chez des amis ou de la famille situés en zone non inondable).

**Pour réduire votre vulnérabilité il est également important de connaître les bons comportements à adopter en cas d'alerte inondation.**

- Se tenir informé en écoutant la radio France Bleu 106.5 FM.
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence.
- Annuler tout déplacement, à pied ou en voiture.
- Couper eau, gaz et électricité.
- Monter se réfugier à l'étage.
- Laisser les enfants en sécurité à l'école.

**TROUSSE DE PREMIERS SECOURS**

- Eau
- Nourriture périssable
- Vêtements chauds
- Copie de papiers d'identité et assurance, etc...

**Afin de vous préparer au mieux complétez votre plan familial de mise en sécurité que vous pouvez trouver ici :**

**QRcode**

**Pour prendre rendez-vous et faire réaliser le diagnostic de mon habitation**

Contactez la commune via le formulaire de contact sur le site internet de Saint-Ozier pour la réalisation des diagnostics de la vulnérabilité.

**Plus d'information**

XXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXX

## STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

## RAPPEL DES OBJECTIFS

L'action consiste à mettre en œuvre un programme de pose de repères de crues. Le programme permettra le développement de la conscience du risque inondation auprès de divers acteurs et du grand public en inscrivant l'aléa « crue » sur les territoires et en participant à l'entretien de la mémoire des inondations.

## RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

### Description :

Afin de mettre en œuvre un programme de pose de repères de crues à l'échelle du bassin versant, la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise (CASDDB) mène cette opération en trois phases successives :

- Phase 1 : Inventaire des repères de crues, conduite et suivi de l'opération ;
- Phase 2 : Définition d'un Plan de Repère de Crue (PRC) ;
- Phase 3 : Accompagnement avec des outils pédagogiques (supports d'informations, objets et outils pédagogiques)

À l'issue de réunions pédagogiques de présentation, organisées en mars 2022, 9 collectivités sur les 72 collectivités concernées se sont manifestées pour bénéficier d'un accompagnement technique sur la mise en œuvre du programme de repères de crues. A la suite 6 collectivités supplémentaires se sont manifestées, les collectivités qui ont bénéficié de ce programme sont : Ancerville ; Arrigny ; Bayard ; Bettancourt ; Chancenay ; Chatonrupt ; Chevillon ; Eurville ; Fronville ; Joinville ; Laneuville-au-Pont ; Moeslains ; Rachecourt ; Saint-Dizier ; Vecqueville.

Pour chaque collectivité, à l'issue du travail préliminaire de recensement, d'identification des sites potentiels des repères de crues et des supports dédiés, le programme de pose de repères de crues comporte :

- 104 repères de crues,
- 2 échelles limnimétriques,
- 6 plaques pédagogiques,

Une fois le programme de pose de repères de crues déployé, un enrichissement de la base nationale des repères de crues par les collectivités a été mené : <http://www.reperesdecruce.developpement-durable.gouv.fr>

**Avancement : Terminé**

Tous les PRC sont établis

**Indicateurs de suivi/réussite** : Nombre de PRC envisagé atteint (15)

**Difficultés constatées** : Aujourd'hui uniquement PRC, besoin de fabrication pour mise à disposition des communes pour permettre de concrétiser cette première phase.

La phase 3 de pose des RC n'a pas été effectuée, l'ensemble de l'enveloppe prévisionnelle a été utilisé pour la création des programmes de PRC communaux.

### TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été mise en œuvre au droit du bassin de la Marne et de l'Ornel.

### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Communauté d'Agglomération Grand Saint-Dizier, Der et Vallées

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : COPIL / COTECH

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Communication matérialisée et dématérialisée (plateforme Agora et centre de ressources EpiSeine)

### ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial** : 2019 - 2021

**Planning actualisé** : 2021-2023

Durée 24 mois

- 2021 à 2022 : Inventaire des repères de crues (phase 1)
- 2022 : Définition des plans de Repères de Crues (PRC) (phase 2)
- 2022 à 2023 : Pose des PRC (phase 3)

### COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action** : 52 000 €

**Coût réellement engagé** : 40 000 €

**Subventions notifiées et versées** : 20 767,51 €

**Commentaires** :

État (40%), FEDER Champagne-Ardenne (40%), Maître d'ouvrage (20%).

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Rapport global ; Eléments de doctrine, méthodologie (pour transposition sur le reste du territoire) ; une fiche par site à équiper.

### SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Création des macarons et des panneaux pédagogiques puis installation sur site

# ILLUSTRATION(S)

INSERER LOGO DE LA COMMUNE

PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES A LA POSE DE REPERES DE CRUES

AN DE REPERE DE CRUE - COMMUNE DE [XXXXXXXXXXXX]

20. [XXXXXX]

20.023.061

PLAN DE REPERE DE CRUE - COMMUNE DE [XXXXXXXXXXXX]

2009-21

Les documents cartographiques les plus pertinents seront retenus pour définir les zones d'investigation prioritaires. On entendra par documents à pertinence les données de données produites, que ce soit par des études récentes ou des observations qui résultent d'observations de terrain fiables. Les informations issues de recommandations comme les PPH, seront prioritaires.

**3.1.2 Visite de terrain**

Elles s'appuient sur le travail préalable de recherche documentaire et visent à privilégier les implantations de nouveaux repères de crues (repères historiques ou repères reconstruits) voire d'autres objets symboliques ou artistiques sur des sites qualitatifs particuliers.

**3.1.3 Réunion N°1**

La réunion N°1 succède au travail de pré-identification des repères de crues. Elle permet de :

- Rappeler la démarche méthodologique mise en œuvre par STAN sur l'accompagnement des communes à la pose de repères de crues et d'autres objets de sensibilisation
- Présenter les résultats de la phase N°1, bibliographie de référence, repères historiques trouvés, repères nouveaux envisagés, nivellements approchés. A ce stade, les nouveaux sites d'implantation de repères de crues proposés seront [sédimentés et/ou imprimés](#) ;
- Recueillir les attentes spécifiques de la commune ;
- Préconditionner, déplacer ou écarter certains repères selon leurs critères de sélection et les choix optiques des communes.

3.1.4 ELABORATION DU PLAN DE REPERE DE CRUE EN 5 ETAPES Page 36 sur 33

Figure 7 : Modèles de repères de crue normalisés

Figure 8 : Objectifs des visites de terrain

## Rapport de fin de phase

3. CADRE DE LA PRESTATION Page 11 sur 33

## Méthodologie

### Éléments de doctrine

PLAN DE REPERE DE CRUE		Etat d'avancement							
		Projet 1	Projet 2						
PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES A LA POSE DE REPERES DE CRUES		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILLENNE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
COMMUNE DE [XXXXXXXXXXXX]		N° FICHE PRC							
<p>Cette fiche propose une implantation de repère de crue ainsi que tout autre objet pédagogique d'accompagnement qui serait utile à la démarche de sensibilisation</p> <p><b>Rappel sur le recensement des repères de crues sur la plateforme collaborative - (Sur tout le territoire communal)</b></p> <p>Les repères recensés sur la plateforme :</p> <table border="0"> <tr> <td>N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</td> <td>N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</td> </tr> <tr> <td>N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</td> <td>N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</td> </tr> <tr> <td>N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</td> <td>N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</td> </tr> </table> <p>Les repères trouvés sur les sites et non recensés sur la plateforme :</p> <p>Proposition de repère de crue - <b>vue d'abstraction par repère proposé</b></p> <p>Cours d'eau : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p> <p>Coordonnées RGT93 : [ ]</p> <p>Adresse d'implantation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p> <p>Type de repère : RCH [ ]</p> <p>Réalisation d'un marquage préliminaire : Oui [ ] Non [ ]</p> <p>Type de support : Mur [ ] Poutre [ ] Poutrelle [ ] Chaussée [ ] Bâche [ ] Autre [ ] (Précisez) [ ]</p> <p>Matériau de support : Mur béton [ ] Pierre [ ] Autre [ ] (Précisez) [ ]</p> <p>Propriété du support : Publique [ ] Privé [ ] Inconnu [ ]</p> <p>Type d'avancement : 1938 [ ] 1955 [ ] 1982 [ ] 2008 [ ] 2018 [ ] 2020 [ ] Inconnu [ ]</p> <p>Autre (Précisez) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p> <p>Autre (Précisez) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p> <p>Niveau d'eau maximale (en RGT) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p> <p>Informations complémentaires : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p> <p>Validation du repère proposé : Oui [ ] Non [ ]</p> <p>Objet pédagogique proposé : Oui [ ] Non [ ]</p> <p>Informations complémentaires portant sur la validation du PRC : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>				N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.								
N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.								
N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	N° de RCH : [ ] Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.								
<p><b>Symbole</b></p> <p>Description du lieu/public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiments publics</li> <li>Écoles et établissements scolaires</li> <li>Bâtiments et infrastructures</li> <li>Quartiers et habitations</li> <li>Espaces institutionnels / parcs de bureaux / spectacles</li> <li>Parcs et espaces verts</li> <li>Localisations touristiques et culturelles</li> <li>Centre-ville</li> <li>Grands axes routiers</li> <li>Zones commerciales</li> <li>RCH</li> <li>RCA</li> </ul> <p>Angle de prise de vue à reporter sur le plan</p>		<p>Photo 1 - Vue rapprochée (5x5)</p> <p>Photo 2 - Vue éloignée (5x5)</p>							

## Fiche des sites à équiper de repères



## Fiche action n°1.6 : Extension de la plateforme collaborative « EpiSeine » relative aux risques inondations

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action consiste à étendre l'outil collaboratif et de partage « Episeine » sur les connaissances acquises et les retours d'expériences des inondations à l'échelle du bassin versant de la Marne, Vallage et Perthois. Cette action sera coordonnée, réalisée en synergie et complémentaire aux actions inscrites dans le programme d'actions.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Seine Grands Lacs a développé le centre de ressources EPISEINE (Ensemble pour la Prévention des Inondations), initialement en Région Île-de-France, pour être mis à disposition et vise à :

- Créer, diffuser et mutualiser les données, des retours d'expériences, des actions, des méthodes et des outils opérationnels liés à la gestion du risque d'inondation ;
- Elargir le réseau des acteurs et des partenaires associés à ces sujets ;
- Faire évoluer les pratiques, renforcer les savoirs et les compétences ;
- Faciliter la collaboration des acteurs et la mise en œuvre de projets opérationnels.

#### Avancement :

L'extension du dispositif EPISEINE sur le bassin de la MARNE s'est reposée sur la tenue d'ateliers territoriaux permettant :

- Le recueil des acteurs locaux, des besoins et des attentes en termes de sensibilisation liée au risque d'inondation ;
- La co-construction d'outils en vue de l'adaptation du dispositif EPISEINE accompagnée d'une feuille de route à court/moyen/long terme ;
- L'adaptation de premiers outils de sensibilisation, tels que les « kits de balades urbaines » permettant d'aborder sereinement le risque et apprendre les bons comportements à adopter en cas de crue à travers un itinéraire qui permet de redécouvrir son environnement et les vulnérabilités de son territoire.

Par ailleurs, l'extension du dispositif EPISEINE a été l'occasion de participer à des manifestations et/ou événements locaux par la tenue de stands, de conférences thématiques et d'interventions en milieu scolaire. En l'occurrence, le dispositif s'est élargi :

- A la Semaine du Développement Durable, organisée en septembre, par la Ville de Saint-Dizier ;

- Au Festival International de Montier-en-Der, organisée en novembre, par l'AFPAN « Or Vert » ;
- Au Passeport du Civisme, organisé de novembre à juin, par la Ville de Saint-Dizier.

Plusieurs sessions de balades urbaines sont proposées dans le cadre du dispositif EPISEINE, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise. Trois sessions dédiées à des publics cibles différents :

- Elus et agents des services techniques,
- Grand public et organismes/associations,
- Elus, agents des services, grand public et organismes/associations.

Dans une dynamique régulière de développement, l'adaptation du centre de ressources Episeine s'est aussi concentré sur la modernisation et/ou la création de nouveaux outils et supports adaptés aux publics visés (vidéo pédagogique, nouvelles sessions de formations, outils physiques et numériques).

L'adaptation du centre de ressources EPISEINE est en permanence en continu, et indépendante d'une programmation opérationnelle telle que un PAPI.

**Indicateurs de suivi/réussite** : Extension effective du centre de ressources. Adaptation effective d'outils au bassin de la MARNE. Participation à des manifestations et évènements locaux.

#### Difficultés constatées :

Aucunes

### TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre du PEP de la Marne, Vallage et Perthois.

### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Comités techniques, comités de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Communication matérialisée et dématérialisée (plateforme Agora et centre de ressources EpiSeine)

### ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial** : 2019 - 2021

**Planning actualisé** : 2021-2023

Durée 48 mois

- 2019 à 2020 : Adaptation des premiers outils
- 2021 : Sessions d'ateliers territoriaux
- 2021 à 2024 : Evènements locaux, modernisation, création de nouveaux outils et supports

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action : 30 000 €**

**Coût réellement engagé : 30 000€**

**Subventions notifiées et versées : 12 747,90 €**

### Commentaires :

État (50%), Conseil Régional Grand Est (10%), Maître d'ouvrage (40%).

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Relevés de décisions et supports de présentation des ateliers territoriaux.

Kit de balade urbaine adapté à la Ville de Saint-Dizier

Vidéo de type motion-design de présentation du bassin amont de la Marne, et l'activité du lac-réservoir MARNE

Nouveaux supports de communication, de formations, retours d'expériences d'initiatives locales

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Poursuite de l'extension du dispositif de sensibilisation EPISEINE sur le bassin amont de la Marne :

- Développement selon des conseils stratégiques, recrutement digital et campagnes de sensibilisation : conception et application de stratégies de sensibilisation au risque d'inondation, faire vivre le réseau de référents EPISEINE, campagnes digitales, campagnes et actions de sensibilisation pour l'ensemble des cibles, suivi et reporting des outils conçus, amélioration continue de l'écosystème digital EPISEINE.
- Développement selon des conseils techniques, animation d'ateliers, conception et animation de formations : parcours de formation, modules en présentiel, animation de formations, animation d'ateliers territoriaux techniques sur le risque d'inondation, élaboration et animation de rencontres annuelles.
- Développement selon l'élaboration et l'adaptation d'outils pédagogiques sur le risque d'inondation et développement d'e-learning EPISEINE : création, adaptation et test d'outils et de supports de sensibilisation, amélioration et enrichissement continus des contenus de l'e-learning.

## ILLUSTRATION(S)





## STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

## RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action consiste à organiser des ateliers participatifs, des groupes thématiques et/ou des conférences thématiques pour partager les expériences exemplaires à l'échelle communale, départementale, régionale, nationale voire internationale.

## RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

**Description :** La dynamique engagée auprès des parties prenantes et des acteurs locaux lors de l'élaboration de la stratégie locale du TRI de Saint-Dizier nécessite d'être poursuivie. Il y a donc un réel besoin de continuer à animer ce réseau d'acteurs et de proposer aux parties prenantes du PAPI des ateliers de travail thématiques voire des conférences territoriales pour échanger et partager les expériences exemplaires.

Par conséquent, Seine Grands Lacs propose la réalisation :

- 2 ateliers thématiques, soit 1 atelier par an ;
- 2 conférences, soit 1 conférence par an.

Les ateliers thématiques proposeront à la fois des mini-conférences, des retours d'expériences et des ateliers participatifs. Les conférences territoriales auront pour vocation à aborder un ou plusieurs thèmes relatifs à la gestion et à la prévention des inondations. Celles-ci feront intervenir un panel d'acteurs large à différentes échelles. Ces conférences feront l'objet d'une communication adaptée, avant/pendant/après afin de sensibiliser et d'informer un large public.

### Avancement :

Pendant la durée du programme d'actions, Seine Grands Lacs a organisé plusieurs ateliers et conférences, sur les thématiques suivantes :

- Extension et développement du dispositif de sensibilisation EPISEINE ;
- Mieux gérer le risque de ruissellement et les coulées de boues ;
- Réduction de la vulnérabilité des enjeux locaux face aux inondations.

Chaque atelier pédagogique a fait l'objet de plusieurs retours d'expériences partagés d'acteurs locaux et/ou d'acteurs travaillant sur d'autres bassins versants ; de mise en situation sur des supports papiers ; de questionnaire d'évaluations et de recommandations ; ainsi que de retour d'expérience partagé de la session d'atelier pédagogique réalisé. Chaque atelier a fait l'objet d'une participation active des participants qui représentaient différents corps de métiers et d'institutions.

### Difficultés constatées :

Aucunes

## TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre du PAPI Marne, Vallage et Perthois.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Comités techniques, comités de pilotage, instance participative, etc.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : instance de gouvernance, plateforme d'échanges dématérialisée Agora/PAPI

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial** : 2022 - 2023

**Planning actualisé** : 2022 – 2023

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action** : 10 000 €

**Coût réellement engagé** : 10 000 €

**Subventions notifiées et versées** : 1 293,48 €

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Relevés et supports de présentation des ateliers et conférences thématiques.

Questionnaire d'évaluation et de recommandation. Retours d'expériences partagés de la session d'atelier pédagogique réalisé.

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Ateliers et conférences thématiques à l'échelle du futur PAPI complet, avec la réalisation de nouvelles sessions d'ateliers sur d'autres thématiques ainsi que la poursuite de la première session d'atelier engagée dans le cadre du PEP de la Marne, Vallage et Perthois.

## ILLUSTRATION(S)





## Fiche-action n° 1.8 – Étude d'amélioration des phénomènes d'érosion et de ruissellements

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Etude visant à améliorer la connaissance du ruissellement et coulées d'eaux boueuses sur le territoire, avec comme finalité, des propositions de solutions pour lutter contre ces phénomènes.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

**Description** : étude de ruissellement sur les 51 communes de notre territoire. L'étude concerne les bassins versants de la Marne, de l'Ornel, de la Saulx et de l'Ornain ; ce qui représente environ 700 km<sup>2</sup> de bassin versant.

L'étude se déroule en trois phases successives :

- Phase 1 – Diagnostic et caractérisation de l'aléa ruissellement et des coulées de boues,
- Phase 2 – Description de ces phénomènes par des simulations d'épisodes pluvieux intenses,
- Phase 3 – Préconisations de solutions techniques et propositions d'actions.

La première phase de l'étude permet d'identifier les **zones productrices de ruissellements, suivi des axes d'écoulements et des zones d'accumulation**. Les paramètres physiques et ceux liés à l'occupation du sol sont étudiés.

La deuxième phase permet d'établir une **série de simulation d'épisodes pluvieux** (occurrence décennale (Q10), trentennale (Q30) et cinquantennale (Q50)). Chaque simulation fait l'objet d'une définition des axes d'écoulements, d'un calcul de débits générés ainsi que la réalisation d'une **évaluation économique des dommages sur les enjeux du territoire** (habitations individuelles/collectives ; établissements publics et recevant du public ; activités et zones économiques ; exploitations agricoles et forestières ; réseaux d'infrastructures et de télécommunications). Cette deuxième phase permet de sélectionner les communes/secteurs où les enjeux sont forts.

La troisième phase porte sur la **préconisation de solutions techniques et des propositions d'actions jusqu'au stade de l'avant-projet (AVP)**. Les différentes solutions proposées ont comme finalité d'augmenter le temps de transfert de l'eau, de favoriser l'infiltration, d'éviter le transfert des matériaux et de réduire la vulnérabilité des enjeux du territoire à ces phénomènes d'érosion et de ruissellement.

**Avancement** : Démarrage en Janvier 2023 et terminée en septembre 2024

**Difficultés constatées** : Difficulté à récupérer les données topographiques au format LIDAR ; retour des questionnaires envoyés aux collectivités lents pour certaines d'entre elles. Difficultés à appréhender le changement climatique en vue de l'intégrer aux résultats de l'étude.

## TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été réalisée à l'échelle du PEP de la Marne, Vallage et Perthois et plus particulièrement à l'échelle de la Communauté de Communes des Portes de Meuse.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Communauté de communes des Portes de Meuse

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Membres du Comité de pilotage

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** néant

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial :** 01/01/2023 au 31/12/2023

**Planning actualisé :** 01/01/2023 au 31/07/2024

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action :** 60 000 €

**Coût réellement engagé :** 57 896 €

**Subventions notifiées et versées :** 42 476,56 €

**Commentaires :**

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Réunion de validation de phase 1 organisée le 20 février 2024. Réunion de validation de la phase 2 organisée en juin 2024. Réunion de validation de la phase 3 organisée en septembre 2024.

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Mise en œuvre de solutions d'hydraulique douce et structurante pour les communes identifiées comme prioritaires.

Amélioration de la sensibilisation des collectivités aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols, en intégrant les cartes d'aléas décennal dans les documents d'urbanismes et de planification.

## ILLUSTRATION(S)



source : <https://www.estrepublicain.fr/edition-de-bar-le-duc/2016/02/10/inondations-a-ancerville>

### 3. AXE 2 – SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES

---

## Fiche action n°2.1 : Étude de faisabilité sur la mise en place d'un support de surveillance et d'alerte sur le bassin versant de l'Ornel

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de conduire une étude de faisabilité sur la mise en place d'un support de surveillance et d'alerte sur le bassin versant de l'Ornel. Il est souhaité d'étudier le développement d'un système d'alerte couplé à un réseau de dispositifs de surveillance (stations, échelles limnimétriques, ...).

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

#### Description :

La Communauté d'Agglomération GSDDV, en concertation avec les collectivités locales (communes, Communauté de Communes des Portes de Meuse), services de l'État (SPC SAMA, DDT Haute-Marne, DDT Meuse) et Seine Grands Lacs, a mené l'étude de faisabilité en trois étapes clés successives :

- Un état des lieux des besoins et des contraintes en matière de surveillance et d'alerte
- L'identification de secteurs à équiper et la proposition de solutions
- La faisabilité d'un couplage d'un support de surveillance, à un dispositif d'alerte.

Pour cette action, le bassin de l'Ornel est entièrement concerné pour étudier la faisabilité de mettre en place un support de surveillance et d'alerte des crues. Pour ce faire, les six collectivités du bassin de l'Ornel sont concernées (d'amont en aval) : Rupt-aux-Nonains, Baudonvilliers, Sommelonne, Chancenay, Bettancourt-la-Ferrée et Saint-Dizier.

D'amont en aval, le compte-rendu des visites établies avec chaque collectivité au mois de mai et de juillet 2021. Pour chaque commune, il est présenté :

- L'objet des problématiques rencontrées,
- Les éléments d'appréciation communiqués par les collectivités,
- Les mesures proposées pour la suite de l'étude.

Lors de l'épisode pluvieux intenses du 14 et 15 juillet 2021, les communes impactées sont principalement Sommelonne, Chancenay, Bettancourt-la-Ferrée et Saint-Dizier.

La synthèse des mesures proposées lors des rencontres avec les collectivités du bassin. En synthèse, les mesures proposées sont :

- L'implantation d'une unité de mesure et d'alerte. Pour ce faire, plusieurs sites sont envisagés : Sommelonne, Chancenay, Bettancourt-la-Ferrée et Saint-Dizier (avant le canal VNF et la chaussée Saint-Thiébaud) ;
- Deux points de mesures prochainement installés : l'un au niveau de la salle Aragon pour mesurer le débit de l'Ornel ; l'autre au niveau de la passerelle du Deauville pour mesurer le débit de la Marne.

Les services de l'État préconisent l'utilisation de l'outil « Vigicrues Flash » en complément de Vigicrues. Vigicrues Flash est un outil gratuit et automatisé pour une dizaine de numéros de téléphones à contacter. Il est demandé de diffuser les liens vers l'application Vigicrues et Vigicrues Flash.

**Avancement :** Abandonnée pour raison technique, impossibilité de prédire la réaction du réseau karstique de l'Ornel

**Indicateurs de suivi/réussite :** Réalisation effective de l'état des lieux. 0 secteur à équiper. Pas de solution proposée.

**Difficultés constatées :** Manque de connaissance sur le réseau karstique souterrain, les résurgences de l'Ornel et son fonctionnement. Impossibilité de mettre en place un système fiable.

## TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été mise en œuvre sur le bassin versant de l'Ornel, aussi bien dans le département de la Meuse que le département de Haute-Marne.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Communauté d'Agglomération GSDDV, en concertation avec les collectivités, les services de l'État et Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Comité de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Communication matérialisée et dématérialisée (plateforme Agora et centre de ressources EpiSeine)

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial :** 2019 - 2021

**Planning actualisé :** 2021-2023

Durée 24 mois

- 2021 : Etat des lieux des besoins et des contraintes
- 2022 : Programmation technique et financière sur la mise en place de modalités de surveillance et d'alerte

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action :** En régie

**Coût réellement engagé :** En régie

**Subventions notifiées et versées :** /

**Commentaires :**

Maître d'ouvrage (100 %)

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Impossibilité de mise en place d'un système fiable de prévision des crues sur l'Ornel

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Envisager un partenariat avec l'association de spéléologie, qui cartographie ce karst

## ILLUSTRATION(S)



## STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

## RAPPEL DES OBJECTIFS

Les stations de mesure en rivière et sur les canaux, contribuent à surveiller l'évolution des débits en rivière en période de crue et à optimiser les prises en période de crue.

Le retour d'expérience de la crue de janvier 2018 a démontré la nécessité de renforcer le parc de stations de mesures à proximité des prises du lac du Der-Chantecoq, afin de disposer d'une information au plus près des ouvrages et d'assurer la redondance en cas de panne.

L'EPTB Seine Grands Lacs et le SPC SAMA ont élaboré une convention d'échanges de données qui permet d'assurer le partage des informations et l'accès aux stations respectives en cas de panne de capteurs. Ainsi ces informations contribueront également à l'amélioration de la prévision des crues et l'organisation des secours.

## RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

### Description :

Le lac-réservoir MARNE, dénommé également « lac du Der-Chantecoq », a été mis en eau en 1974 avec pour double mission l'écrêtement des crues et le soutien d'étiage des rivières Marne et Blaise (affluent rive gauche de la Marne).

L'EPTB gère un parc d'une quinzaine de stations hydrométriques situées en rivière, ou sur les canaux de prises ou restitution.

L'action s'est déclinée au travers de l'installation de quatre stations de mesures supplémentaires autour du lac-réservoir du Der Chantecoq, sur les rivières Marne/Blaise :

- **Une station de mesure en amont de la prise en rivière Marne à Chamouilley.** L'installation de la station a eu pour objet d'optimiser le débit de prise du lac-réservoir du Der et d'assurer la redondance des données en cas de panne des capteurs de la station gérée par la DREAL Grand Est. Il s'agit d'une station limnimétrique télétransmise (codeur flotteur-contrepoids, avec une transmission GPRS, et une alimentation par panneaux solaires) qui est raccordée au réseau de supervision de l'EPTB Seine Grands Lacs.
- **Une station en aval du déchargeoir en rivière Blaise à Allichamps.** L'installation de la station a eu pour objet de fiabiliser la mesure du débit au niveau du déchargeoir. Il s'agit d'une station débitmétrique télétransmise (radar de hauteur d'eau, mesure de vitesse par effet Doppler, alimentation par panneaux solaires, transmission de la supervision, intégration à l'automate interrogateur de l'EPTB Seine Grands Lacs), accompagnée d'une échelle limnimétrique.
- **Une station en aval du barrage en rivière Blaise à Louvement.** L'installation de la station a eu

pour objet de fiabiliser la mesure du débit de la Blaise en aval du barrage réservoir. Il s'agit d'une station débitmétrique (3 cordes de mesures de vitesse par ultrason, capteur de pression, raccordement électrique et communication au local technique, intégration à l'automate interrogateur de l'EPTB Seine Grands Lacs), qui est raccordée au réseau de supervision de l'EPTB Seine Grands Lacs.

- **Une station sur la rivière Blaise à Pont-Varin.** L'installation de la station a eu pour objet de fiabiliser les données en temps réel et d'assurer la redondance des données en cas de panne des capteurs gérée par la DREAL Grand Est. Il s'agit d'une station limnimétrique télétransmise (radar de hauteur d'eau, alimentation par des panneaux solaires, transmission GPRS), qui est raccordée au réseau de supervision de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Ainsi, grâce à l'installation des quatre nouvelles stations de mesures autour du lac-réservoir du Der Chantecoq et dans le respect de la convention d'échanges de données avec le SPC SAMA, ces stations ont pour objet d'améliorer la prévision des crues et faciliter l'organisation des secours.

**Avancement :**

**Indicateurs de suivi/réussite :** Installation de quatre stations de mesures hydrométriques, autour du lac-réservoir du Der Chantecoq. Renforcement du partage de données entre l'EPTB SGL et le SPC SAMA pour améliorer la prévision des crues et faciliter l'organisation des secours.

**Difficultés constatées :**

## TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été mise en œuvre à l'échelle du territoire complet du PAPI d'intention et plus particulièrement les territoires protégés par la mission d'écrêtement des crues du lac-réservoir MARNE, soit les territoires situés en aval des ouvrages de prises d'eau Marne et Blaise.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Comité technique et de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Renforcement des échanges avec la DREAL et le SPC SAMA et la DDT en période de crue.

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial :** 2019 - 2021

**Planning actualisé :** 2021-2023

- **1<sup>ère</sup> phase de réalisation :** novembre 2019 à février 2020 – station amont de la prise en rivière Marne à Chamouilley ; station en aval du déchargeoir en rivière Blaise à Allichamps
- **2<sup>ème</sup> phase de réalisation :** juin à août 2020 – station en aval du barrage en rivière Blaise à Louvemont ; station sur la Blaise à Pont-Varin

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action :** 120 000 €

**Coût réellement engagé :** 134 819 €

**Subventions notifiées et versées :** 92 327,60 €

État (35,6% au titre du FPRNM), FEDER Champagne-Ardenne (40,0%), Maître d'ouvrage (24,4%)

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Modernisation et/ou réception de l'installation de nouvelles stations de mesures hydrométriques

#### SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Poursuite de la modernisation et/ou de l'installation de nouvelles stations de mesures afin d'enrichir la surveillance des bassins de la Marne et de la Blaise ; et, enrichir la supervision du lac-réservoir MARNE

#### ILLUSTRATION(S)



Station de mesure au Pont-Varin, sur la rivière BLAISE (Crédit photo : Seine Grands Lacs)

## 4. AXE 3 – ALERTE ET GESTION DE CRISE

---



## Fiche action n°3.1.1 et 3.3 : Accompagnement des collectivités dans la réalisation et/ou mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS) et planification de la gestion de crise sur la base du retour d'expérience formalisé de la crue de janvier 2018

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action vise à accompagner les communes dans la réalisation et/ou la mise à jour de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS) prioritairement pour celles couvertes par un PPRn ou PPI prescrit ou approuvé, tout en incitant celles non couvertes par un PPRn ou PPI prescrit ou approuvé. Cette action a pour vocation de planifier la gestion de crise à l'échelle du bassin versant. Cette action recouvrera de nombreuses sous-thématiques des risques d'inondation, à savoir : connaissance de la crue depuis l'alerte jusqu'à la décrue, activation des PCS, déclinaison du plan ORSEC départemental inondation, élaboration d'un plan d'exploitation en cas de crise (PEC), modalités de collecte, de stockage et d'évacuation des déchets, etc.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

#### Avancement :

Le retour d'expérience partagé des inondations de janvier 2018 (fiche-action n°3.2) vient conforter plusieurs opérations inscrites au programme d'actions visant à l'amélioration des connaissances des inondations du territoire avec la nécessité de mieux connaître les inondations par la Marne à l'aval de la prise d'eau du lac-réservoir du Der-Chantecoq, les autres phénomènes à l'origine d'inondations (remontées de nappes, ruissellements, débordements du canal entre Champagne et Bourgogne) et les enjeux potentiellement touchés et en premier lieu, les réseaux de gaz et électricité et leur fonctionnement pour articuler les évacuations de populations avec leur éventuelle coupure.

Concernant la planification de gestion de la crise, elle s'inspire du retour d'expérience formalisé du retour d'expérience de la crue de janvier 2018, en raison des enseignements et des pistes d'améliorations indiqués.

Pour l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration et/ou la mise à jour des PCS, les services de l'État complètent la connaissance des aléas et tirent profit de la crue de janvier 2018. Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la localisation des centres d'hébergement d'urgence pour éviter que ces derniers soient déployés à tort en zone à risques lors de la gestion de la crue.

Pour la planification de la gestion de crise, les services de l'État de la Préfecture de Haute-Marne ont actualisé les dispositions « ORSEC » inondations en lien avec le Plan Départemental Inondations. Ce dernier dispose d'une dernière actualisation en janvier 2023.

Ainsi, pour parfaire la préparation des collectivités au risque d'inondation, et en adéquation avec l'opérationnalité des PCS et les dispositions « ORSEC » inondations, les services de l'État ont organisé, en collaboration avec la commune de Joinville et le SDIS, un exercice inondation / activation d'un PCS. Cet exercice a permis de dégager des axes d'amélioration pour le PCS de la commune de Joinville, notamment sur la question du lieu de rassemblement et du poste de commandement communal. Un exercice sur table a aussi été organisé par la ville de Saint-Dizier, où les services de l'Etat ont joué le rôle d'observateur, cet exercice a notamment permis à la commune de Saint-Dizier de mieux appréhender la gestion de crise.

**Indicateurs de suivi/réussite** : 34,21% des PCS sont à jour sur le département, principalement des communes concernées par le PPRI Marne Amont

**Difficultés constatées :**

### TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été menée au droit du bassin Marne/Ornel, notamment auprès des acteurs impliqués dans la gestion de crise : État, collectivités, Forces de l'Ordre et de Secours, Gestionnaires de réseaux, Gestionnaires de Déchets, etc.

### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Préfecture de la Haute-Marne, avec l'appui de la DDT de la Haute-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Comité technique et de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Communication matérialisée et dématérialisée (plateforme Agora PAPI et site episeine.fr)

### ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial** : 2019 - 2021

**Planning actualisé** : 2021-2023

Durée 36 mois

- 2020 à 2021 : Analyse des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
- 2022 : Réunions de sensibilisation
- 2022 à 2023 : Accompagnement des collectivités

### COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action** : En régie

**Coût réellement engagé** : En régie

**Subventions notifiées et versées** :

**Commentaires** : Maître d'ouvrage (100 %)

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Support de présentation pour la sensibilisation des collectivités locales à l'opérationnalité des PCS ainsi que l'entrée en vigueur de la promulgation de la loi MATRAS

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Poursuivre l'élaboration et/ou la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS)

Réalisation d'exercices de mise en situation (fictif / réel)

Création des conditions de réussite pour la recherche de mutualisation des moyens et l'opportunité d'élaborer des plans intercommunaux de sauvegarde (PiCS)

## ILLUSTRATION(S)



Campagne de révision des plans communaux de sauvegarde, en 2022. Crédit photo : Préfecture de Haute-Marne



## Fiche action n°3.1.2 : Accompagnement des collectivités dans la réalisation et/ou mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS)

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action vise à accompagner les communes dans la réalisation et/ou la mise à jour de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS) prioritairement pour celles couvertes par un PPRn ou PPI prescrit ou approuvé, tout en incitant celles non couvertes par un PPRn ou PPI prescrit ou approuvé.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

#### Description :

En 2018, les communes d'Ancerville, de Baudonvilliers, de Sommelonne et de Rupt-aux-Nonains sont dotées d'un PCS. L'approbation du PPRi de l'Ornel, durant l'année 2018, va rendre obligatoire mais également d'autant plus opérationnel les PCS des communes de Baudonvilliers, de Sommelonne et de Rupt-aux-Nonains.

Dans le même principe, sur l'année 2018, l'approbation du PPRi de la vallée de la Saulx concerne plusieurs communes du PAPI comprises dans le département de la Meuse, à savoir : Hairoville, Lisle-en-Rigault, Montiers-sur-Saulx, Morlay et Saudrupt. À l'approbation du PPRi, ces dernières seront dans l'obligation de réaliser leur PCS. Par ailleurs, dans un objectif de mutualisation des moyens, la CODECOM Portes de Meuse sera associée à l'élaboration des PCS pour les communes ayant l'obligation de les réaliser et également pour les communes d'Aulnois-en-Perthois, de Brauvilliers et de Cousances-les-Forges faisant parti du périmètre du PAPI.

Les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) ou d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les deux ans suivant l'approbation du plan en question. La mise en œuvre et la rédaction du PCS restant de la compétence du maire, les services de l'État compétents leur apportent une méthodologie et une expertise technique dans la mise en place du document.

Cette action se décline en deux phases :

#### **Phase 1 : État des lieux des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) existants et suivi**

Cette phase consiste à recenser les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) réalisés et ceux restant à réaliser en vue d'un diagnostic. À l'issue de cette première phase, la pertinence d'un accompagnement sera établie et proposée aux communes concernées.

#### **Phase 2 : Accompagnement des communes dans la réalisation et/ou la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) avec un regard sur la mutualisation des moyens**

L'accompagnement des communes par les services de l'Etat dans la réalisation et/ou la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prendra la forme d'une méthodologie et d'une expertise technique. Celle-ci pourra consister notamment à la recherche d'une mutualisation de moyens entre

communes, l'accompagnement cartographique et l'impression de supports ou encore l'aide à la définition d'un schéma d'alerte de la population. Aussi, la réalisation et/ou la mise à jour des PCS portera un regard sur la mutualisation des moyens à une échelle d'action pertinente (intercommunale et/ou de bassin versant) et ce pour : les moyens techniques, logistiques et matériels.

L'accompagnement proposé par les services de l'État pourra, en complémentarité avec l'objectif et les enseignements de **l'action 3-2**, permettre de planifier la réalisation d'exercices de simulation de crise (à petite comme à grande échelle) lors du prochain PAPI complet.

#### **Avancement :**

Afin d'accompagner les communes dans la réalisation et/ou la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS), les services de l'État, la CC des Portes de Meuse et Seine Grands Lacs ont bâti un groupe de travail.

Dans un premier temps, le groupe de travail s'est concentré sur l'analyse des PCS à l'appui d'une grille d'analyse (informations générales, définition des modalités de déclenchement du PCS, site de commandement fonctionnel, recensement des aléas, évaluation des enjeux touchés, identification des personnes fragiles et à risques, moyens humains et matériels, dispositifs d'alerte, modalités d'accueil, d'hébergement, d'évacuation des déchets, annuaires, outils d'aide à la gestion de crise, mesures spécifiques aux inondations, autres modalités). À l'aide de la grille d'analyse, les services de l'État ont diffusé une campagne d'information et de communication sur les risques majeurs, à l'échelle du département de la Meuse, portant sur les Documents d'Informations Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM), les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).

Au travers de cet état des lieux initial et sur le taux de couverture des PCS établis à l'échelle de la CC des Portes de Meuse, le groupe de travail a statué sur l'organisation de réunions de sensibilisation.

Afin de disposer d'une sensibilisation à l'opportunité de disposer d'un PCS opérationnel d'une part ; et d'autre part, de disposer d'une assistance technique pour réaliser ou mettre à jour son PCS, les collectivités ont été conviées à deux réunions de sensibilisation tenues à l'automne 2021. Lors de ces réunions de sensibilisation, où une trentaine de communes se sont présentées, les sujets abordés ont été :

- La rédaction des plans communaux de sauvegarde (PCS)
- Le témoignage d'élus ayant réalisé leur PCS
- La réserve communale de sécurité civile (RCSC)
- Les évolutions réglementaires en prévision de la loi MATRAS
- L'alerte APIC

Enfin, à l'issue de la promulgation de la loi MATRAS, les services de l'État, la CC des Portes de Meuse et Seine Grands Lacs ont rédigé une note expliquant les différences entre les PCS et les PCS à l'échelle intercommunale, favorisant la coopération et la mutualisation des moyens entre collectivités.

**Indicateurs de suivi/réussite :** Trente collectivités sensibilisées et accompagnées. 1 PCS mis à jour et 6 DICRIM en cours de finalisation. Un groupe de travail, mis en place le 29/09/2022. 7 communes étaient présentes à cet atelier et un élu de la CC des Portes de Meuse pour lancer la procédure de rédaction du PiCS.

**Difficultés constatées :** Le manque d'implication des collectivités du périmètre du PEP et celles de la CC des Portes de Meuse ayant l'obligation réglementaire

## TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été menée au droit du bassin Marne/Ornel/Saulx, notamment pour les collectivités comprises dans le périmètre d'intervention de la CC des Portes de Meuse.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Préfecture de la Meuse, avec l'appui de la DDT de la Meuse et la Communauté de Communes des Portes de Meuse

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Comité technique et de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Communication matérialisée et dématérialisée (plateforme Agora PAPI et site episeine.fr)

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial :** 2019 - 2021

**Planning actualisé :** 2021-2023

Durée 36 mois

- 2020 : Analyse des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et campagne d'informations
- 2021 : Réunions de sensibilisation
- 2022 à 2023 : Accompagnement des collectivités

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action :** Action conduite en régie

**Coût réellement engagé :** Action conduite en régie

**Subventions notifiées et versées :** Action conduite en régie

**Commentaires :** Maître d'ouvrage (100 %)

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Grille d'analyse des plans communaux de sauvegarde (PCS), supports de présentation des ateliers pédagogiques auprès des collectivités de la CC des Portes de Meuse, note expliquant les différences entre les PCS et les PiCS.

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Un second atelier de rédaction des DICRIM est envisagé pour les communes devant réaliser leur PCS.

Un atelier PCS pour les communes ayant participé au premier atelier DICRIM.

## ILLUSTRATION(S)



PREFECTURE  
DE HAUTE-MARNE

## Fiche action n°3.2 : Formalisation d'un retour d'expérience partagé des inondations de janvier 2018

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif du retour d'expérience partagé des inondations de janvier 2018, se situait à la fois au niveau de l'amélioration de la connaissance sur les crues et les enjeux exposés, l'amélioration de la gestion de crise, de la gestion des ouvrages hydrauliques, de l'harmonisation des manœuvres, des remontées d'informations issues du terrain, qu'au niveau du partage et de la coordination générale des acteurs depuis l'alerte jusqu'au retour à la normale.

Les enseignements de cette action servent à alimenter la réalisation des autres actions du présent programme.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

#### Description :

À la suite des inondations de janvier 2018, les services de l'État ont rassemblé un ensemble d'informations et témoignages de façon à dresser un bilan de l'événement. Ce travail a donné lieu à une restitution par une réunion organisée en sous-préfecture en février 2018 avec l'édition d'un procès-verbal.

Le choix d'actions efficaces sur la réduction de la vulnérabilité du territoire mais également de la préservation et/ou de la restauration des zones d'expansion de crues (ZEC) nécessite une compréhension suffisamment précise de l'origine et du déroulement des événements qui s'y produisent. La compilation et l'analyse des informations concernant la crue de janvier 2018, doivent faciliter cette compréhension en recherchant aussi bien les facteurs aggravant ou les dysfonctionnements éventuels dans les dispositions de sécurité existantes, que les points forts sur lesquels se reposer lors de prochains événements significatifs. Le retour d'expérience devra ainsi permettre d'évaluer les plans de prévention des risques (PPRi), aussi bien dans la cartographie des zones inondables que des enjeux exposés et d'apporter des éléments d'amélioration.

Cette action se décline en trois phases :

#### **Phase 1 : Collecte des données et informations à disposition des acteurs locaux**

Étape initiale essentielle, elle devra être planifiée et passera par la compilation des données et informations auprès des principaux acteurs de la gestion de la crue de janvier 2018 :

- Services de l'État (Préfectures, DDT, DREAL) ;
- Collectivités (communes, Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise, Communauté de communes de Joinville en Champagne, SDIS, EPTB Seine Grands Lacs, ...) ;
- Principaux industriels et entreprises (ENEDIS, ENGIE, Orange, ...).

Cette première phase nécessite des entretiens individuels avec les acteurs concernés et un repérage de terrain. Les informations collectées donneront lieu à l'édition de fiches d'entretien ou tout autre document permettant de se faire une idée fiable des initiatives entreprises par les acteurs locaux lors de la crue, et de leurs ressentis.

### **Phase 2 : Description détaillée de l'évènement**

Cette phase peut être engagée dès la phase de collecte-saisie et devra permettre de faire ressortir les événements marquants survenus au cours de la gestion de la crue. La description détaillée de l'évènement permettra de mettre en avant, un retour d'expérience sur :

- La prévision des crues et les cartographie des zones inondables,
- L'alerte et la transmission d'informations,
- La gestion de crise, la mise en œuvre des PCS,
- Les vulnérabilités des réseaux,
- Les dommages aux biens

Les différents éléments collectés et la mise au point d'une chronologie seront exploités tant pour la préparation d'un scénario d'exercice de crise inondation, que pour l'établissement de recommandations ciblées pour renforcer la coordination des acteurs locaux ainsi que pour juger de la pertinence d'une révision d'un PPRi ou de l'élaboration de nouvelles cartes de zones inondées potentielles.

### **Phase 3 : Valorisation et diffusion adaptée du retour d'expérience**

Sur la base des informations collectées et des recommandations identifiées pour améliorer la gestion de crise, une restitution du retour d'expérience devra être organisée.

Cette restitution passera à minima par :

- L'édition d'un rapport à destination des acteurs de l'évènement,
- L'organisation d'un séminaire public de restitution.

Chaque support produit fera l'objet d'une diffusion adaptée.

#### **Avancement :**

Cette action se déclinait en trois phases :

#### **Phase 1 : Collecte des données et informations à disposition des acteurs locaux**

#### **Phase 2 : Description détaillée de l'évènement**

#### **Phase 3 : Valorisation et diffusion adaptée du retour d'expérience**

Les données ont été recueillies et les entretiens réalisés auprès des collectivités (CA de Saint-Dizier, communes d'Autigny-le-Grand, Joinville et Chamouilley, SDIS et Conseil Départemental de la Haute-Marne, Seine Grands Lacs, SMBMA), des services de l'État (DDT de la Marne et de Haute-Marne, Préfecture Haute-Marne), de l'établissement public VNF, du gestionnaire de réseau ENEDIS et des chambres consulaires (chambre d'agriculture et chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Marne).

L'action a permis d'établir une description de l'évènement et d'en dégager certains éléments marquants : des crues qui ne dépassent pas les grandes crues historiques (1910, 1955, 1983) mais néanmoins remarquables par leur ampleur. Elles ont rappelé les limites techniques du lac-réservoir Marne qui a été très proche de son plein remplissage, d'autres phénomènes que

les débordements de cours d'eau ont été recensés : ruissellements, remontées de nappes, débordements du canal VNF de la Marne à la Champagne.

Le travail a abouti à l'établissement de pistes d'amélioration prioritaires, parmi lesquelles le comité technique du PEP de la Marne, Vallage et Perthois, réuni en octobre 2020, a souhaité mettre plus particulièrement en avant la nécessité de :

- Prendre en compte le risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, afin de préserver les champs d'expansion des crues de tout nouvel aménagement, et d'adapter l'urbanisation déjà présente en zone inondable à ce risque ;
- Connaître les vulnérabilités des réseaux d'électricité et de gaz pour prendre en compte les possibles coupures en situation de crise dans les dispositifs de gestion de crise ;
- Tester ces dispositifs de gestion de crise et la coordination entre acteurs, notamment pour l'évacuation des populations, au travers d'exercices associant tous les partenaires.
- Le retour d'expérience des inondations de janvier 2018 vient également conforter plusieurs actions programmées dans le cadre du PAPI visant à l'amélioration des connaissances des inondations du territoire avec la nécessité de mieux connaître les inondations par la Marne à l'aval de la prise d'eau du lac-réservoir du Der, les autres phénomènes à l'origine d'inondations (remontées de nappe, ruissellements, débordement du canal entre Champagne et Bourgogne) et les enjeux potentiellement touchés et en premier lieu les réseaux de gaz et électricité et leur fonctionnement pour articuler les évacuations de populations avec leur éventuelle coupure.

**Indicateurs de suivi/réussite :** Quinze acteurs rencontrés au cours d'appels téléphoniques, doublés par certains par une rencontre physique lors de 2 journées terrain.

Le retour d'expérience a été formalisé dans un rapport d'étude, mis à disposition de l'ensemble des partenaires du PAPI sur la plate-forme d'échange dématérialisée. Une synthèse de 4 pages a également été réalisée, la diffusion a été réalisée auprès des acteurs locaux en 2021 par voie papier et dématérialisée.

Il n'y a pas eu de séminaire public de restitution prévu pour cette action. La restitution s'est faite en comité de pilotage du PAPI le 13 avril 2021.

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a concerné tout le territoire du PEP Marne Vallage et Perthois, notamment sur l'axe Marne.

#### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Direction Départementale des Territoires avec l'appui de la Préfecture de la Haute-Marne.

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Comité technique et de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Réalisation d'un 4 pages qui reste à communiquer de manière matérialisée et dématérialisée.

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial** : 2019 - 2021

**Planning actualisé** : 2020-2021

2<sup>e</sup> semestre 2021 et restitution en COPIL PAPI au 1<sup>er</sup> semestre 2021

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action** : 15 000 €

**Coût réellement engagé** : 15 000 €

**Subventions notifiées et versées** : 15 000 €

**Commentaires** : Maître d'ouvrage (100 %)

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Edition d'un rapport de synthèse sur le retour d'expérience formalisé de la crue de janvier 2018, édition d'une synthèse communicative de 4 pages adressée aux acteurs locaux.

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Aucunes.

## ILLUSTRATION(S)

La DDT peut mettre à disposition de nombreuses photos suite aux inondations.



Eurville-Bienville – 23 janvier 2018. Crédit photo : DDT Haute-Marne



## Fiche action n°3.4 : Formalisation d'exercices de gestion de crise à petite échelle (cellule d'accompagnement)

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour objet de proposer des kits d'exercices de mise en situation à petite échelle relatifs aux plans particuliers de mise en sûreté (PPMS), aux plans de continuité d'activité (PCA) et aux plans communaux de sauvegarde (PCS) à destination des communes, des établissements scolaires, des établissements recevant du public (ERP) et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), qui auront conventionnés à la cellule d'accompagnement de Seine Grands Lacs.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

#### Description :

La réalisation de l'action a été déclinée de la façon suivante :

- Organisation d'un exercice de crise pour la ville de Saint-Dizier et la Communauté d'Agglomération Grand Saint-Dizier, Der et Vallées
- Organisation d'un exercice de crise pour la Communauté de communes des Portes de Meuse et ses communes adhérentes
- Organisation de formations en visioconférence, dédiés aux élus et agents des collectivités territoriales sur la thématique gestion de crise (PCS, exercices de crise, PCA)
- Création et mise en ligne d'outils dédiés à la gestion de crise sur episeine.fr

#### Avancement :

Au travers de la convention de partenariat avec Seine Grands Lacs, la ville de Saint-Dizier et la Communauté d'Agglomération Grand Saint-Dizier, Der et Vallées a exprimé la demande d'organiser un exercice de gestion de crise à l'horizon de l'automne 2022. Cet exercice de crise s'est joué sur une demi-journée :

La première séquence de cet exercice, sur table, a été organisé le 20 octobre 2022. Le scénario de l'exercice proposait les éléments suivants :

- Scénario d'une crue printanière, 4<sup>ème</sup> jour de montée des eaux ;
- Identification des zones à risques des sites sensibles (centre hospitalier, écoles) et leur accessibilité sur route communale/départementale ;
- Évacuation de quartiers impactés (Clos Mortier, La Valotte) avec des pavillons résidentiels, des immeubles collectifs, un centre commercial et une école ;
- Relogement des populations et apport de solutions pour permettre aux enfants de l'école de rejoindre leur famille ;
- Mise en place d'un centre de repli.

Un retour d'expérience a été formalisé avec les services du SDIS et de l'Etat en Haute-Marne afin de

prendre note des constats tirés de l'exercice. Ce retour d'expérience propose un plan d'actions détaillé à destination de la ville pour lui permettre d'améliorer son plan communal de sauvegarde et son dispositif de gestion de crise plus largement.

Le second volet de cet exercice n'est pas encore programmé. Il visera à terme à mobiliser les équipes sur le terrain.

**Indicateurs de suivi/réussite** : Un exercice réalisé en 2022 pour le compte de la Ville de Saint-Dizier et la Communauté d'Agglomération Grand Saint-Dizier, Der et Vallées. Un retour d'expérience formalisé et valorisé.

**Difficultés constatées** : Mobilisation des acteurs locaux sur la thématique

### TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été mise en œuvre au droit du bassin de la Marne/Ornel, et en particulier avec les collectivités ayant conventionnées avec Seine Grands Lacs dans le cadre de la cellule d'accompagnement.

### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Seine Grands Lacs, aidé le cas échéant par l'IFFO-RME et l'IRMA.

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Comité technique et de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Communication matérialisée et dématérialisée (plateforme Agora PAPI et site episeine.fr)

### ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial** : 2019 - 2021

**Planning actualisé** : 2021-2023

Durée 48 mois

- 2022 : 1<sup>er</sup> exercice de crise (sur table)

### COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action** : Action conduite en régie

**Coût réellement engagé** : Action conduite en régie

**Subventions notifiées et versées** : Action conduite en régie

**Commentaires** : Maître d'ouvrage (100 %)

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

**Livrables** : Scénario de l'exercice de crise (chronogramme) et retour d'expérience

**Principaux résultats** : Acculturation des élus et agents à la thématique ; création de liens institutionnels entre les services de l'Etat et les représentants de la collectivité

### SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Déclinaison de l'exercice sur un format terrain, avec l'implications de services partenaires (sapeurs-pompiers, police nationale, armée de l'air et de l'espace)

## ILLUSTRATION(S)



Cellule de crise organisée pour l'exercice de crise fictif à l'automne 2022, au sein de l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier. Crédit photo : Seine Grands Lacs.



**Fiche-action n°3.5 – Création d’une base de données moyens/enjeux/actions (vers l’élaboration d’un plan intercommunal de sauvegarde)**

**STATUT DE L’ACTION**

Terminée / **En cours** / En préparation / Non débutée / Reportée

**RAPPEL DES OBJECTIFS**

La Communauté de Communes des Portes de Meuse, en collaboration avec la Cellule d’accompagnement de Seine Grands Lacs, organise le 19 juin 2024 une journée de sensibilisation axée sur la Gestion de Crise, avec un focus sur les Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde (PCS et PICS). Cette initiative s’inscrit dans le cadre de la mission 3 de la Cellule d’accompagnement qui consiste, notamment, en un appui méthodologique et formation des collectivités à la gestion de crise.

**RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L’ACTION ET ÉTAT D’AVANCEMENT**

En 2024, une journée de sensibilisation axée sur la Gestion de Crise sera organisée, avec un focus sur les Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde (PCS et PICS), à destination des membres de la Communauté de Communes des Portes de Meuse.

Cette journée sera divisée en deux parties distinctes :

- Matinée – Session théorique :

Une session de formation, animée par la Cellule d’accompagnement de Seine Grands Lacs, sera proposée le matin à destination des membres de la CC des Portes de Meuse. Cette session portera sur les PICS et les PCS, mettant en lumière l’importance ainsi que la complémentarité de ces documents. La CC des Portes de Meuse devant, conformément à la loi Matras (2021) qui stipule l’obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont au moins une commune est soumise à l’obligation d’élaboration d’un PCS, finaliser ces documents d’ici 2026. Toutes les communes du territoire de la CC des Portes de Meuse seront également conviées à participer à cette session, ainsi que les partenaires de la Cellule d’accompagnement.

- Après-midi – Exercice de crise fictif :

L’après-midi sera consacré à l’animation d’un exercice de crise.

Seine Grands Lacs dispose d’un exercice de crise qui se joue sur un territoire fictif. Cet exercice permet de simuler une intercommunalité et 3 communes au maximum.

Dans le cadre de cette journée, la CC des Portes de Meuse jouera le rôle de l’intercommunalité fictive. Une à trois communes pourront également jouer en occupant le rôle des communes fictives. Cet exercice fictif vise à sensibiliser les participants à la nécessité d’élaborer un Plan Communal de Sauvegarde sur leur territoire.

Toutes les communes seront sollicitées pour envoyer des représentants communaux. Le cas échéant, les communes qui n'ont pas encore formalisé leur PCS seront donc prioritaires. Il sera également possible aux communes du territoire de participer en tant qu'observateurs ou animateurs de l'exercice, compte tenu du nombre limité de communes pouvant prendre part directement à l'exercice.

Un retour d'expérience (RETEX) sera établi à l'issue de la journée afin de capitaliser sur les enseignements tirés de cet événement.

Cette journée se déroulera dans des locaux mis à disposition par la CC des Portes de Meuse.

## TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été réalisée à l'échelle du PEP de la Marne, Vallage et Perthois et plus particulièrement à l'échelle de la Communauté de communes des Portes de Meuse.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Communauté de communes des Portes de Meuse

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : CCPM, avec convention avec Seine Grands Lacs

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : néant

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial** : 01/01/2023 au 31/12/2023

**Planning actualisé** : 01/01/2023 au 27/10/2024

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action** : En régie

**Coût réellement engagé** : En régie

**Subventions notifiées et versées** : Aucunes

**Commentaires** :

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Réalisation d'une formation et d'un exercice de gestion de crise (scénario fictif ou réel) en 2024.

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

## ILLUSTRATION(S)

## **5. AXE 4 – PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

---

## AXE N°4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME



PREFECTURE  
DE HAUTE-MARNE

### Fiche action n°4.2 : Harmoniser les règlements des plans de prévention des risques d'inondations (PPRI) à l'occasion de leur révision

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / Non débutée / **Reportée**

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de réfléchir aux opportunités d'harmonisation des règlements des Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI), mais également d'uniformiser les contraintes d'urbanisme vis-à-vis du risque d'inondation à l'échelle du territoire de la Marne Vallage et Perthois. Par ailleurs, les enseignements de l'action permettront d'alimenter la réflexion sur la réalisation de diagnostics de vulnérabilité de territoires.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Les Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI), dès lors qu'ils sont approuvés, ont pour objectifs principaux :

- D'assurer la sécurité des personnes et des biens, en tenant compte des phénomènes naturels, et permettre le développement durable des territoires en assurant une sécurité maximum des personnes et un très bon niveau de sécurité des biens ;
- D'analyser les risques sur un territoire donné et d'en déduire une doctrine pour les zones exposées, en privilégiant le développement sur les zones exemptes de risques, et en définissant des prescriptions en matière d'urbanisme, de construction et de gestion des zones à risques ;
- De préserver les champs d'expansion de crues.

À l'échelle du PEP de la Marne Vallage et Perthois, cinq PPRI existent : quatre sont approuvés (Marne Aval et Marne moyenne pour le département de la Haute-Marne et Vitry-le-François et Vallées de la Saulx et de l'Orge pour le département de la Marne), un est en cours de révision (Ornel). Concernant les trois PPRI présents dans le département de la Haute-Marne, ceux-ci possèdent des périmètres situés dans une aire de vie commune, ce qui renforce la nécessité de voir leurs règlements être harmonisés.

Cette multiplicité de servitudes ne facilite pas leur appropriation par les collectivités et les populations. Une harmonisation des plans conduirait à une uniformisation des contraintes liées à l'urbanisme vis-à-vis du risque d'inondation sur le périmètre du programme d'actions. Cela permettrait également d'améliorer la compréhension des règlements par les collectivités et les populations et faciliterait ainsi une meilleure prise en compte du risque d'inondation (action 4-1).

La procédure d'élaboration d'un PPRi tient compte de la crue centennale (Q100) en vue de la définition des zonages réglementaires qui s'appliquent en matière d'urbanisme (en annexe du Plan local d'urbanisme).

Cette action visera également à définir les modalités de gestion des terrains vulnérables en zone inondable, définir les modalités de gestion des terrains en bordure de cours d'eaux ou en zone d'expansion de crues pour les zones situées hors PPRi.

Les réflexions apportées lors de la réalisation de cette action permettront d'alimenter la définition d'une stratégie d'intervention du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme (action 4-1, phase 3).

#### **Avancement :**

Cette action n'a pas pu être mise en œuvre au cours du programme d'études préalables (PEP) et est reportée au prochain PAPI complet. Côté Haut-marnais, la principale raison de ce report se trouve dans la révision avortée du PPRi de l'Ornel. Commencée en 2012, et finalement abandonnée en 2022 (notamment pour garantir une procédure et un document final le plus solide juridiquement parlant) dans le but d'être relancée dans le courant de l'année 2023, elle n'a pas permis de réaliser un modèle de règlement sur lequel s'appuyer pour les autres PPRi départementaux présents dans le périmètre. Une évolution réglementaire (décret digues de 2019) est également à noter au niveau national, celle-ci a pour conséquence l'évolution et la révision d'un certain nombre de PPRi. L'harmonisation des règlements prendra place dans ces évolutions.

Le report de l'action ne remet en cause ni sa pertinence ni la volonté de la faire aboutir.

#### **Indicateurs de suivi/réussite :**

Nombre de règlements PPRi harmonisés.

#### **Difficultés constatées :**

Cette action est intrinsèquement liée à la réussite de la révision du PPRi de l'Ornel et est donc dépendante de la réussite de la révision pour aboutir.

### **TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION**

Cette action a été mise en œuvre à l'échelle du PEP de la Marne Vallage et Perthois et plus spécifiquement à destination des communes couvertes par les plans de prévention des risques d'inondation, préalablement cités.

### **MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** Direction Départementale des Territoires avec l'appui du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles.

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Comité technique et de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Communication matérialisée et dématérialisée auprès des partenaires publics comme privés concernés par les règlements des PPRi voire du public.

### **ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ**

**Planning initial:** 2019 - 2021

**Planning actualisé :** Report acté en 2022.

Nouvelle révision engagée dès 2023 pour une approbation en 2027.

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action :** action conduite en régie

**Coût réellement engagé :** action conduite en régie

**Subventions notifiées et versées :**

**Commentaires :** Maître d'ouvrage (100 %)

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les principaux résultats seront visibles à travers les différents règlements harmonisés.

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Action reportée au prochain PAPI complet.

## ILLUSTRATION(S)

Aucune.

## **6. AXE 5 - REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS**

---

## STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

## RAPPEL DES OBJECTIFS

L'action vise à mieux appréhender les phénomènes de ruissellement pluvial, en dehors des secteurs urbains, de par l'identification des sous-bassins versants prioritaires. L'action vise à identifier les points de blocage à la bonne intégration du risque inondation dans les politiques d'aménagement, et sélectionner un panel de solutions et méthodes transposables sur le territoire pour faciliter la prise en compte du risque inondation. L'objectif consiste à mieux connaître l'exposition actuelle des enjeux en zone inondable et de définir la stratégie adéquate pour réduire la vulnérabilité à l'échelle du bassin versant, par des mesures appropriées. Enfin, cette action a vocation d'approfondir la connaissance sur la vulnérabilité du territoire et plus particulièrement, sa capacité à se relever d'une crise inondation (résilience).

## RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

### Description :

La Communauté d'Agglomération Grand Saint-Dizier, Der et Vallées (CAGSDDV) mène ce groupement de quatre opérations en trois phases successives :

- Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic complet,
- Phase 2 : Co-construction d'une stratégie d'actions,
- Phase 3 : Formalisation d'un plan d'actions.

En raison d'une réception retardée des données hydrauliques de débordement de cours d'eaux issues de la modélisation du cabinet HYDRATEC/SETEC mandaté par le SMBMA, le diagnostic territorial de vulnérabilité a porté sur le Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Saint-Dizier. Un diagnostic élargi et complet sera mené en première phase du futur PAPI complet.

Les enseignements du diagnostic, réduit au TRI de Saint-Dizier, sont les suivants :

#### Synthèse des principaux points de vulnérabilité identifiés vis-à-vis des enjeux humains

A l'échelle du territoire, environ 470 habitations sont exposées à une crue centennale de l'Ornel et environ 30 habitations sont exposées aux crues centennales de la Marne. Les rives de l'Ornel concentrent les enjeux avec de nombreuses poches d'habitations exposées, avec des hauteurs d'eau localement supérieures à 1 mètre en cas de crue centennale. (En cas de crue millénale, les communes de Saint-Dizier et Bettancourt-la-Ferrée sont largement exposées.)

Le long de la Marne, seules quelques poches d'habitations sont exposées pour une crue centennale, néanmoins, en cas de crue millénale, les communes de Saint-Dizier, Moëslains et Sapignicourt sont largement exposées.

#### Synthèse des principaux points de vulnérabilité identifiés vis-à-vis des enjeux économiques

A l'échelle du territoire, environ 300 entreprises et 20 hectares de surface agricole sont exposées à une crue centennale de l'Ornel et environ 15 entreprises et 220 hectares sont exposés à la crue centennale de la Marne.

A nouveau, les rives de l'Ornel concentrent les enjeux exposés. Les zones d'activités en rive droite de l'Ornel (ZI Trois Fontaines, ZA Jeanne d'Arc, ZI Tambourine et ZA Clos Saint-Jean) sont ainsi exposées pour une crue centennale. Ces zones regroupent chacune plusieurs centaines d'emplois. La Zone d'Activités du Val d'Ornel est par ailleurs particulièrement vulnérable, avec des hauteurs d'eau pouvant atteindre 1 m. (Le long de la Marne, quelques poches d'enjeux sont touchées en cas de crue millénale.)

La commune de Saint-Dizier concentre les enjeux et les montants de dommage en cas de crue centennale de la Marne ou de l'Ornel y sont donc les plus élevés (1 250 000 € et 40 260 000 € respectivement). Une part importante de ce montant est lié aux dommages aux entreprises et notamment entreprises industrielles.

#### Synthèse des principaux points de vulnérabilité identifiés vis-à-vis des enjeux fonctionnels

Les crues de la Marne perturbent de nombreuses routes d'importance communale et risquent notamment d'isoler un hameau à Hauteville. Quelques routes d'importance départementales ainsi que des ponts assurant la liaison rive gauche/rive droite peuvent également être perturbés et engendrer des complications pour la desserte locale.

En cas de crue centennale de l'Ornel, les voies ferrées sont exposées avec des hauteurs supérieures à 50 cm, perturbant la circulation ferroviaire. La D635 et ses parallèles sont également touchées, compliquant la desserte nord/sud.

#### Synthèse des principaux points de vulnérabilité identifiés vis-à-vis des réseaux d'énergie

L'ensemble des secteurs inondés lors d'une crue sont susceptibles de subir une coupure de l'alimentation électrique. Néanmoins, quelques secteurs spécifiques peuvent faire l'objet d'une attention particulière : Le poste source de Saint-Dizier est exposé à partir d'une crue centennale de l'Ornel (hauteurs d'eau limitées ne laissent pas présager de défaillance) ; Quelques secteurs situés en-dehors des zones inondables sont potentiellement exposés à un risque de coupure de l'alimentation électrique du fait de l'inondation d'un poste HTA/BT plus en amont sur le réseau. C'est notamment le cas en rive gauche de la Marne à Saint-Dizier ainsi qu'en rive droite de la Marne à Ancerville.

#### Synthèse des principaux points de vulnérabilité identifiés vis-à-vis des réseaux AEP et EU

Les bords de la Marne concentrent les enjeux liés au traitement des eaux usées et à la production d'eau potable. Ainsi pour des crues centennales, les stations de pompage de Moëslains, de Saint-Dizier, d'Ancerville ainsi que les STEP d'Ancerville sont exposés avec des hauteurs variables pouvant atteindre 1 m, voir 2 m à la station d'épuration d'Ancerville.

En revanche, peu d'enjeux sont concernés par les inondations de l'Ornel. Seul le réservoir AEP de Saint-Dizier et le captage de Chancenay sont exposés pour une crue centennale.

#### Synthèse des principaux points de vulnérabilité identifiés vis-à-vis des projets urbains connus

Au total, 11 projets urbains susceptibles d'être exposés aux inondations de la Marne et de l'Ornel ont été identifiés. Parmi ces 11 projets, 2 sont situés dans des zones exposées dès les crues centennales :

- OAP Quartier Clos Lapierre à vocation artisanale à Saint-Dizier, exposée à plus de 50 % pour une crue centennale de l'Ornel ;
- Zone d'urbanisation futur Chemin de la Fontaine à Bettancourt-la-Ferrée, destinée à de l'habitat ou des activités, exposée à environ 20-30% à une crue centennale de l'Ornel.

**Avancement : Terminé**

**Indicateurs de suivi/réussite :** réalisation effective de l'étude.

**Difficultés constatées :** Manque de participation et d'intérêt de la part des acteurs du territoire

## TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été mise en œuvre au droit du TRI de Saint-Dizier.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Communauté d'Agglomération Grand Saint-Dizier, der et vallées

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** COTECH / COPIL

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Ateliers

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial :** 2019 - 2021

**Planning actualisé :** 2021-2023

Durée 30 mois

- 2021 à 2022 : Diagnostic à l'échelle du TRI de Saint-Dizier (phase 1)
- 2022 à 2023 : Ateliers participatifs et co-construction d'une stratégie d'actions (phase 2)
- 2023 : Formalisation d'un plan d'actions (phase 3)

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action :** 105 000 €

**Coût réellement engagé :** 95 976 €

**Subventions notifiées et versées :** 74 779,94 €

**Commentaires :** État (26,7%), Agence de l'Eau Seine-Normandie (9,2%), Conseil Régional Grand Est (6,7%), FEDER Champagne-Ardenne (32,2%), Maître d'ouvrage (24,2%).

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les échanges menés dans le cadre de l'étude n'ont pas permis d'aboutir au dimensionnement d'un programme d'actions concerté. Les conclusions de l'étude présentent néanmoins une proposition de prédimensionnement, qui restera à approfondir au cas par cas avec chaque acteur concerné.

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Les actions envisageables pour réduire la vulnérabilité des enjeux humains

Etape 1 : Consolider précisément le diagnostic des quelques enjeux identifiés comme prioritaires

- Ex : Ce bâtiment est-il bien une habitation ? Le cas échéant, est-elle occupée ?
- Le risque est-il pris en compte dans l'architecture du bâtiment ? (Plancher surélevé...)

## Etape 2 : Sensibiliser

- (Re)diffusion des documents d'information (DICRIM, brochures, etc.)
- Animer des réunions publiques de sensibilisation, à l'échelle communale voire à l'échelle des sous-secteurs prioritaires (quartiers, hameaux...)
- Rencontrer individuellement les habitants des logements les plus exposés et les gestionnaires d'établissement sensibles

## Etape 3 : Accompagner le passage à l'action

- Mettre à disposition des outils d'autodiagnostic
- Proposer des diagnostics approfondis gratuits pour les logements fréquemment exposés
- Accompagner pour la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité et les demandes de financements

### Les actions envisageables pour réduire la vulnérabilité des enjeux économiques

Les mêmes pistes d'actions...mais à adapter aux spécificités des interlocuteurs

### Les actions envisageables pour réduire la vulnérabilité des réseaux AEP/assainissement

Ce qui a déjà été fait : Production de cartes des équipements exposés

Les pistes d'actions pour la suite : Transmettre les éléments produits aux gestionnaires de réseaux (GSDDV) pour approfondir le diagnostic au niveau des équipements exposés et élaborer un programme d'action

### Les actions envisageables pour réduire la vulnérabilité des réseaux de transport

Ce qui a déjà été fait : Présentation et transmission des résultats du diagnostic au CD52

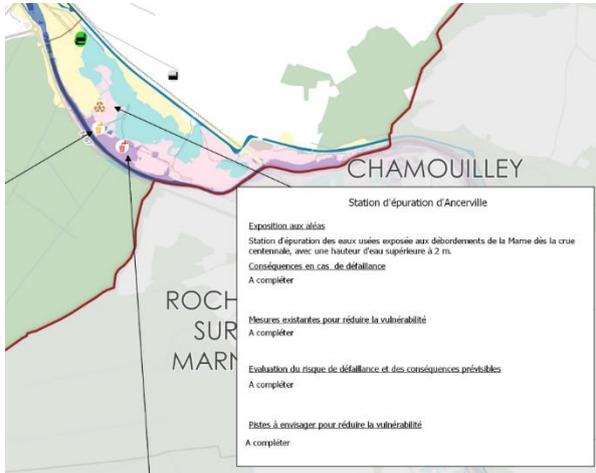
Les pistes d'actions pour la suite : Relancer les échanges avec le CD52 et identifier des interlocuteurs au sein des autres structures gestionnaires de réseaux de transport ; Communes/EPCI : S'assurer de la compatibilité de leurs procédures de gestion de crise (PCS, PICS) avec l'exposition des routes + le cas échéant réfléchir à des itinéraires alternatifs

### Les actions envisageables pour réduire la vulnérabilité des réseaux d'électricité

Ce qui a déjà été fait : Production de cartes des équipements exposés et transmission et présentation des éléments à ENEDIS

Les pistes d'actions pour la suite : Poursuivre ou relancer les échanges, en particulier avec ENEDIS, pour une meilleure prise en compte de l'inondabilité des équipements ENEDIS et des conséquences potentielles sur le fonctionnement du territoire dans les plans d'entretien/renouvellement.

# ILLUSTRATION(S)



## Période de retour de première exposition

- Crue millénaire
- Crue deux-cent-cinquantennale
- Crue centennale
- Crue décennale
- Non inondable

## Enjeux environnementaux

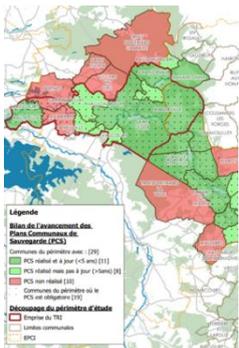
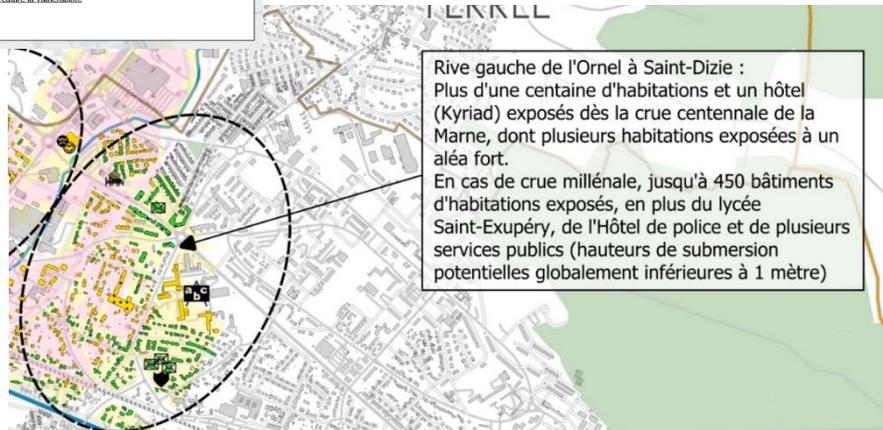
- ♻ Déchetterie
- ♻ Station d'épuration des eaux usées
- ♻ Réservoir AEP
- ♻ Station de pompage ou captage
- ♻ Entreprise classée ICPE

## Bâtiments d'habitation ou d'usage mixte...

- ...exposé à un risque de niveau 3
- ... exposé à un risque de niveau 2
- ...exposé à un risque de niveau 1

## Etablissement public ou recevant du public...

- ...exposé à un risque de niveau 3
- ...exposé à un risque de niveau 2
- ...exposé à un risque de niveau 1



Scénario d'inondation étudié	Nombre d'usines de production d'eau potable et captages	Nombre de stations d'épuration des eaux usées	Nombre de réservoirs d'eau potable
Crue décennale de la Marne (source : étude SMBMA, 2022)	1	0	0
Crue centennale de la Marne (source : étude SMBMA, 2022)	4	1	0
Crue centennale de l'Ornel (aléa de référence PPI, 2019)	1	0	1
Crue deux-cent-cinquantennale de la Marne et de l'Ornel			
Commune	Nombre d'usines de production d'eau potable et captages	Nombre de stations d'épuration des eaux usées	Nombre de réservoirs d'eau potable
Ambrives	0	0	0
Ancerville	2	1	0
Hailignicourt	0	0	0
Hautville	0	0	0
Lanvoille-au-Pont	0	0	0
Mafbalais	1	0	0
Saint-Dizier	1	0	0
Sépignicourt	0	0	0

Scénario d'inondation étudié	Domages aux habitations (€ HT)	Domages aux établissements publics (€ HT)	Domages aux entreprises (€ HT)
Crue décennale de la Marne (source : étude SMBMA, 2022)	110 000 €	0 €	1 000 €
Crue centennale de la Marne (source : étude SMBMA, 2022)	1 670 000 €	170 000 €	700 000 €
Crue centennale de l'Ornel (aléa de référence PPI, 2019)	10 920 000 €	440 000 €	38 140 000 €
Crue deux-cent-cinquantennale de la Marne et de l'Ornel			
Scénario d'inondation étudié	Nombre de zones d'activité en zone inondable	Nombre d'entreprises en zone inondable	Nombre d'emplois en zone inondable
Crue décennale de la Marne (source : étude SMBMA, 2022)	1	1	1
Crue centennale de la Marne (source : étude SMBMA, 2022)	1	15	12
Crue centennale de l'Ornel (aléa de référence PPI, 2019)	6	299	3702
Crue deux-cent-cinquantennale de la Marne (source : étude SMBMA, 2022)	2	38	84
Crue millénaire de la Marne et de l'Ornel (scénario extrême du TRL, 2013)	6	463	4622

## 7. AXE 6 – RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

---



**SEINE  
GRANDS  
LACS**

**Fiche action n°6.2 : Investigations complémentaires sur le comportement hydraulique de l'Ornel et du ruisseau du Charles-Quint**

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / Non débutée / **Reportée**

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action consiste à étudier de manière plus approfondie le comportement hydraulique de l'Ornel et du ruisseau du Charles-Quint afin d'aboutir à l'identification de solutions envisageables.

**Cette action se fera en complémentarité avec les autres actions du programme telles que les actions de l'axe 1, de l'axe 2, de l'axe 4, de l'axe 5 et de l'axe 6 du présent programme.**

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

#### Avancement :

L'action n'a pas été réalisée et a été actée comme reportée lors du dépôt du dossier d'avenant du PEP, à l'automne 2022.

Cette action n'a pas été réalisée pour les raisons suivantes :

- Dé-prescription de la révision du PPRI de l'Ornel, sous maîtrise d'ouvrage de la DDT Haute-Marne et de la DDT de la Meuse ;
- Harmonisation commune du scénario d'aléa centennal (Q100) pour la révision du PPRI de l'Ornel et la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement ;
- Attribution des parcelles aux exploitants dans le cadre de la procédure d'aménagement foncière.

**Indicateurs de suivi/réussite :** Nombre de structures conviées et sensibilisées. Réalisation effective des investigations complémentaires et valorisation des supports de réalisation.

#### Difficultés constatées :

### TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du bassin de l'Ornel et du ruisseau du Charles-Quint et concernera toutes les communes riveraines dont les communes de Sommelonne, de Chancenay, de Perthes et de Sapignicourt.

### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Seine Grands Lacs.

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Comité technique et de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Communication matérialisée et dématérialisée auprès des partenaires associées dont notamment les communes de Sommelonne, Chancenay, Sapignicourt et Perthes.

#### ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial :** 2019 - 2021

**Planning actualisé :** 2021-2023

#### COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action :** 70 000 €

**Coût réellement engagé :** Action reportée

**Subventions notifiées et versées :** Action reportée

**Commentaires :** État (20% au titre du FPRNM), Conseil Régional Grand Est (20%), FEDER Champagne-Ardenne (40%), Maître d'ouvrage (20%)

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Non réalisé.

#### SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Réalisation du projet global sur le bassin de l'Ornel, lors du prochain PAPI complet

#### ILLUSTRATION(S)



**Fiche-action n°6.3 – Etude de réduction de la vulnérabilité aux crues extrêmes de l’ouvrage de prise d’eau Marne du lac-réservoir MARNE**

**STATUT DE L’ACTION**

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

**RAPPEL DES OBJECTIFS**

Cette action consiste à étudier le comportement de l’ouvrage de la prise d’eau MARNE et son dispositif d’endiguement en amont (Saint-Dizier, quartier Marnaval) soumis aux crues d’occurrence décennales et d’identifier et décrire les éventuelles mesures de renforcement à mettre en œuvre sur ces ouvrages pour garantir, pendant ces événements de crue extrême, leur bonne tenue et la protection en aval des ouvrages hydrauliques du lac-réservoir MARNE, sans dommage préjudiciable.

**RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L’ACTION ET ÉTAT D’AVANCEMENT**

**Avancement :**

L’action s’est déroulée selon les trois phases dédiées au projet :

- Phase 1 : Etude hydrologique de la Marne
- Phase 2 : Modélisation du comportement des ouvrages de prise d’eau et d’endiguement en amont
- Phase 3 : Mesures de renforcement à mettre en œuvre

La première phase de réalisation du projet s’est concentrée sur l’étude hydrologique de la Marne. Pour ce faire, des levés bathymétriques de la rivière en amont et en aval de l’ouvrage de prise d’eau ainsi que des levés topographiques du dispositif d’endiguement ont été réalisés. Au croisement des études antérieures et des données issues des PPRI en vigueur sur le secteur et des scénarios de crues (fréquent à extrême) du TRI de Saint-Dizier, l’étude hydrologique a permis d’identifier les crues de projets pour bâtir la modélisation sur les ouvrages hydrauliques.

La deuxième phase de réalisation du projet s’est concentrée sur la modélisation du comportement des ouvrages hydrauliques (prise d’eau et dispositif d’endiguement à l’amont) selon des scénarios fréquents à extrême (crue d’occurrence décennales). L’apport de la modélisation des crues sur les ouvrages hydrauliques a permis de fiabiliser la stabilité et la robustesse des ouvrages, de mesurer les effets de débordements induits par la mise en sécurité de la prise d’eau MARNE par abaissement des vannes de garde, et enfin, proposer de nouvelles configurations et/ou adaptation des ouvrages hydrauliques.

La dernière phase de réalisation du projet s’est concentrée sur le dimensionnement, la faisabilité et le chiffrage des mesures de renforcement à mettre en œuvre. Ces mesures de renforcement ont été portées jusqu’au stade d’avant-projet pour une occurrence de crue décennale. L’objectif premier de ces mesures reposait sur la bonne tenue des ouvrages, sans pour autant causer de dommages préjudiciables aux abords des ouvrages hydrauliques.

**Difficultés constatées :** Aucunes

## TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été réalisée à l'échelle du périmètre du PEP de la Marne, Vallage et Perthois et plus particulièrement au droit des ouvrages hydrauliques de prise d'eau MARNE et du dispositif d'endiguement à l'amont.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Comités techniques et de pilotages du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Communication matérialisée et dématérialisée, plateforme Agora

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial** : 2020-2021

**Planning actualisé** : 2020-2022

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action** : 100 000 €

**Coût réellement engagé** : 59 525 €

**Subventions notifiées et versées** : 48 218 €

**Commentaires** : Etat (20% au titre du FPRNM), Conseil Régional du Grand Est (20%), FEDER Champagne-Ardenne (40%), Maître d'ouvrage (20%)

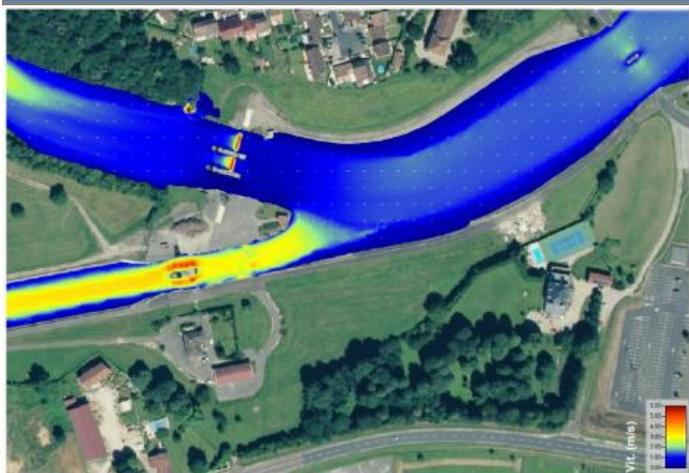
## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Rapports de réalisation de l'étude citée.

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Aucunes.

## ILLUSTRATION(S)



Ouvrage de prise d'eau MARNE. Crédit photo : Seine Grands Lacs.



**Fiche-action n°6.4 – Etude de rénovation d'un ouvrage hydraulique sur la Marne : peigne à embâcles de Saint-Dizier**

**STATUT DE L'ACTION**

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

**RAPPEL DES OBJECTIFS**

Dans le cadre de l'exploitation et de la gestion de l'ouvrage de prise d'eau MARNE situé à Saint-Dizier, Seine Grands Lacs, exploitant des installations hydrauliques du lac-réservoir MARNE, souhaite rénover le peigne à embâcles (dénommé également « drome ») situé en amont de l'ouvrage de prise d'eau afin d'une part, d'optimiser les prises d'eau et donc améliorer les conditions d'écroulement des crues et la protection de Saint-Dizier en aval et d'autre part, de réduire la vulnérabilité du dispositif d'endiguement situé en amont du peigne à embâcles.

**RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT**

**Avancement :**

La réalisation du projet s'est déroulée selon les deux phases initialement prévues, à savoir :

- Phase 1 : diagnostic et vérification de la stabilité et de la solidité du peigne à embâcles existants
- Phase 2 : Mesures de rénovation et établissement des prescriptions techniques

Le projet est porté jusqu'au stade d'avant-projet, de sorte que les travaux préconisés soient réalisés dans le cadre du futur PAPI complet.

Lors de la première phase de réalisation du projet, relative au diagnostic et vérification de la stabilité et de la solidité du peigne à embâcles existant, les conclusions et préconisations suivantes ont été formulées :

- Dépose et mise en décharge agréée de la structure métallique (structure actuelle déformée et amiantée),
- Conception et fabrication d'une nouvelle structure métallique,
- Mise en place de la nouvelle structure soit en lieu et place de l'existante, soit sur de nouveaux appuis en génie civil (nouveaux massifs bétonnés),
- Retrait de la passerelle supérieure lors des travaux de modernisation/réfection.

Le projet consiste à reconstruire le dispositif de peigne à embâcles, actuellement en mauvais état, en amont immédiat de l'existant, qui sera détruit. L'emplacement se situe en aval immédiat de la piste d'exploitation qui constitue un seuil en travers de la Marne.

Des études supplémentaires (stabilité pour le génie civil et dimensionnement de la structure métallique) permettent de préciser la solution la plus adéquate, jusqu'au stade Projet (PRO).

La solution la plus adéquate retenue est la semelle filante. Elle favorise le système de redondance entre les fondations afin de garantir une plus grande solidité. Les fondations sont ancrées dans le substratum calcaire afin de limiter les risques de glissement de la fondation et les risques d'affouillement. Les

fondations actuelles des ouvrages sont arasées. Une étude d'impacts sur la faune et sur la flore a été réalisée.

Sur une période de six mois, les travaux de rénovation seront réalisés en deux phases, à l'intérieur d'un espace confiné et asséché constitué par des batardeaux. L'aval du batardeau sera en enrochements, l'amont disposé sur la piste d'exploitation béton existante sera constitué de big-bags. La première phase des travaux portera sur la reconstruction de la moitié de la rive gauche ; la seconde phase portera sur la reconstruction de la moitié de la rive droite.

Le futur ouvrage sera reconstruit à l'identique, sans la présence de la passerelle supérieure, et à l'amont immédiat de l'ouvrage existant. Le projet s'apparente donc à une rénovation complète du peigne à embâcles qui conservera les caractéristiques de l'ouvrage existant. Le futur ouvrage sera constitué, d'amont en aval :

- Du dallage existant laissé en place et servant à l'accès aux engins de dégrillage ;
- Du pare-embâcles reconstruit, structure métallique de 3,30 m de hauteur équipée de macrogrilles et constitué de 17 files fondées sur des massifs isolés ou un radier général ;
- D'une protection du lit en enrochements libres et bétonnés, sur l'emprise de l'ouvrage et se prolongeant environ 20 mètres à l'aval.

Les fondations du nouvel ouvrage, similaire et implanté à l'amont immédiat de l'existant, seront réalisées en terrassement dans le lit de la rivière sur environ 1 mètre de profondeur et sur l'emprise de l'ouvrage. La réalisation de fondations profondes (pieux) n'est pas exclue. Une protection du radier en enrochements est prévue sur l'emprise et à l'aval de l'ouvrage. L'ouvrage existant sera démoli à priori hors dalle béton amont.

Le dossier loi sur l'eau a été déposé en juillet 2024 auprès des services de l'Etat :

- Le projet de rénovation du peigne à embâcles est visé par les articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement du 21 septembre 2000, relatifs à la nomenclature des installations, ouvrages et activités (IOTA) soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau. Le projet est soumis à déclaration ;
- Le projet de rénovation du peigne à embâcles correspond à des travaux de grosses réparations. En effet, le peigne à embâcles est reconstruit à l'emplacement de l'ouvrage actuel, et présentera les mêmes caractéristiques. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.
- Le projet de rénovation du peigne à embâcles n'étant pas soumis à évaluation environnementale, le projet n'est pas soumis à enquête publique.

Enfin, le coût global prévisionnel des travaux liés au projet sera supérieur à 2 millions d'euros HT. Compte tenu que les travaux seront réalisés et financés dans le cadre du futur PAPI complet, une analyse coût-bénéfice (ACB) est obligatoire, en concordance avec les exigences fixées par le cahier des charges national PAPI 3<sup>ème</sup> génération. L'analyse coût-bénéfice (ACB) a été réalisée par le cabinet ISL Ingénierie.

#### **Difficultés constatées :**

- Obligation de réaliser une étude faune/flore au stade d'avant-projet, en raison de l'implantation de nouveaux massifs bétonnés ;
- Obligation de réaliser une analyse coût-bénéfice (ACB) au stade d'avant-projet, en raison d'un montant supérieur des travaux à 2 millions euros HT.

## TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été réalisée à l'échelle du périmètre du PEP de la Marne, Vallage et Perthois et plus particulièrement au droit du dispositif de peigne à embâcles, situé à Saint-Dizier et en amont de la prise d'eau MARNE du lac-réservoir MARNE.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Comités techniques et de pilotages

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Communication matérialisée et dématérialisée, plateforme Agora, etc.

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial** : 2019 - 2020

**Planning actualisé** : 2021 - 2024

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action** : 90 000 €

**Coût réellement engagé** : 58 433,60 €

**Subventions notifiées et versées** : 36 146,80 €

**Commentaires** : Etat (20% au titre du FPRNM), Conseil Régional du Grand Est (20%), FEDER Champagne-Ardenne (40%), Maître d'ouvrage (20%)

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Réalisation de l'étude et de ses deux étapes de réalisation. Valorisation des supports de réalisation.

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Réalisation des travaux de modernisation et de renforcement du dispositif de peigne à embâcles

## ILLUSTRATION(S)





## Fiche-action n°6.5 – Etude de l'augmentation du volume de la tranche exceptionnelle du lac-réservoir MARNE

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Au début du printemps, le lac-réservoir MARNE présente une capacité résiduelle de stockage des eaux de crue inférieure à 20% (soit 64 millions de m<sup>3</sup>), à laquelle s'ajoute le volume de la tranche exceptionnelle du lac-réservoir d'une capacité de 14,1 millions de m<sup>3</sup>. Seine Grands Lacs, exploitant des installations hydrauliques, souhaite étudier la possibilité d'augmenter le volume de la tranche exceptionnelle du lac-réservoir MARNE afin d'offrir une possibilité de stockage plus grande et donc, une meilleure capacité d'écrêtement des crues de printemps.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

#### Avancement :

La réalisation du projet s'est déroulée selon les deux phases prévues au projet, à savoir :

- Phase 1 : Etude des volumes des crues de printemps des rivières Marne et Blaise ;
- Phase 2 : Optimisation du volume de la tranche exceptionnelle du lac-réservoir MARNE.

Lors de la première phase de réalisation du projet, l'analyse hydrologique des rivières Marne et Blaise au printemps a permis d'illustrer une gamme de crue. Cette gamme de crue a été confronté aux modalités de gestion, actuellement en vigueur par le règlement d'eau. En ce sens, cette gamme de crue permet d'alimenter la réflexion autour du scénario d'optimisation du volume de la tranche exceptionnelle du lac-réservoir MARNE.

Lors de la deuxième phase du projet, l'optimisation du volume de la tranche exceptionnelle du lac-réservoir MARNE repose sur l'idée d'une augmentation du volume de la tranche exceptionnelle soit :

- par le haut : en augmentation la cote d'exploitation du lac-réservoir MARNE, par la rehausse des digues ceinturant le lac-réservoir MARNE ;
- par le bas : en augmentation la cote d'exploitation de la tranche exploitation par diminution de la cote d'exploitation de la tranche normale du lac-réservoir MARNE.

Eu égard aux conclusions apportées par les deux scénarios, il s'avère que l'option de hausse du volume de la tranche exceptionnelle du lac-réservoir MARNE « par le haut » n'a pas été l'option retenue. En effet, ce scénario n'était pas favorable sur le plan structurel. En cause, cette hausse entraînait des interrogations sur la stabilité des digues de ceinture de la retenue du lac-réservoir MARNE ; et, celle de la diminution de la revanche disponible par rapport aux crêtes des ouvrages.

Par conséquent, l'option de hausse du volume de la tranche exceptionnelle du lac-réservoir MARNE « par le bas » a été retenue. Pour dimensionner et vérifier la robustesse de ce scénario, le projet a construit trois configurations types pour adapter le règlement d'eau en vigueur, à savoir :

- maintien de la configuration de référence, avec une capacité maximale de prise en MARNE fixée à 375 m<sup>3</sup>/s ;

- diminution de la capacité maximale de prise MARNE fixée à 320 m<sup>3</sup>/s ;
- diminution de la capacité maximale de prise MARNE fixée à 320 m<sup>3</sup>/s, avec en plus, la majoration du débit de référence en MARNE à l'aval de la prise d'eau si un ou deux critères atteignent des valeurs seuils (le débit à l'amont de la prise en MARNE ; le taux de remplissage du lac-réservoir MARNE).

Le dernier scénario a été sélectionné. L'adaptation du règlement d'eau du lac-réservoir MARNE doit dorénavant être menée de concert avec tous les acteurs locaux du territoire et les services de l'Etat pour aboutir à un arrêté interpréfectoral des préfets de départements de Haute-Marne et de la Marne.

#### Difficultés constatées :

Aucunes.

### TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été réalisée à l'échelle du périmètre du PEP de la Marne, Vallage et Perthois et plus particulièrement, au droit du lac-réservoir MARNE.

### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Comités techniques et de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Communication matérialisée et dématérialisée, plateforme Agora, etc.

### ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial :** 2019 - 2020

**Planning actualisé :** 2021 - 2024

### COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action :** 100 000 €

**Coût réellement engagé :** 70 000 €

**Subventions notifiées et versées :** 45 389,74 €

**Commentaires :** Etat (40% au titre du FPRNM), FEDER Champagne-Ardenne (40%), Maître d'ouvrage (20%)

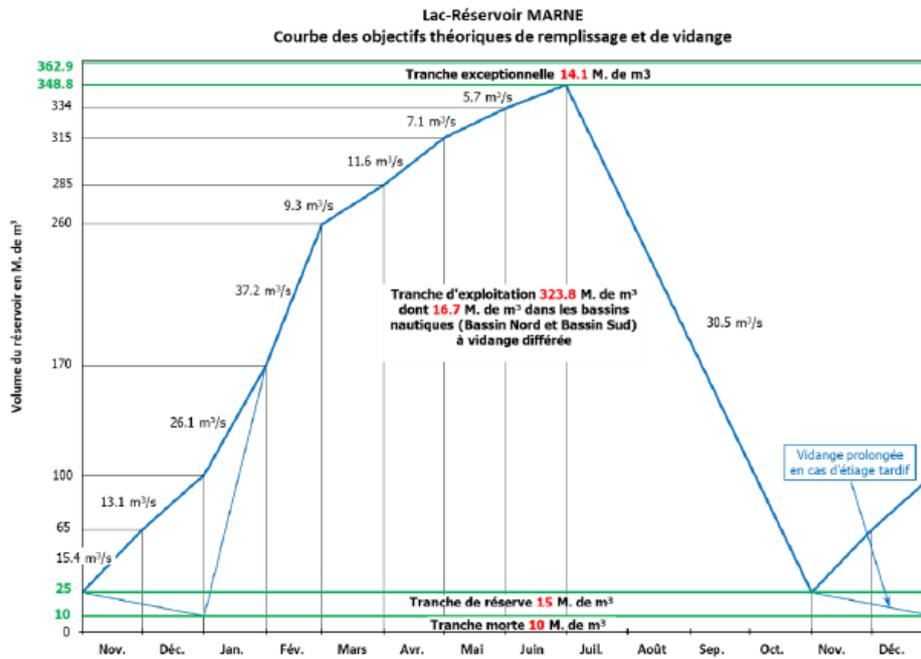
### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Etablissement des livrables de l'étude et valorisation des supports de réalisation

### SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Révision du règlement d'eau du lac-réservoir MARNE

### ILLUSTRATION(S)



Courbe de gestion des objectifs théoriques de remplissage et de vidange du lac-réservoir MARNE.  
Crédit photo : Seine Grands Lacs



Fiche-action n°6.6 : Vérification des volumes du lac-réservoir Marne

STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Le lac-réservoir MARNE, dénommé également « lac du Der-Chantecoq », a été mis en eau en 1974 avec pour double mission l'écrêtement des crues et le soutien d'étiage des rivières Marne et Blaise (affluent rive gauche de la Marne). La courbe niveau-volume permet d'associer pour chaque hauteur d'eau dans le lac, le volume associé et constitue donc un outil indispensable à la gestion de crue du lac-réservoir. Les derniers levés datent de 2003 et il est proposé son actualisation.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

**Description :**

L'action permet de disposer de nouvelles courbes hauteur-volume-surface. Compte tenu de l'évolution des technologies de mesures, Seine Grands Lacs a réalisé une nouvelle photogrammétrie et bathymétrie, puis, l'exploitation et l'analyse des résultats par un géomètre expert.

Un avion muni d'un scanner LIDAR a survolé le lac-réservoir MARNE à une altitude d'environ 1400 mètres et avec une vitesse moyenne de 220 km/h. Le plan de vol effectué couvre la totalité du lac-réservoir MARNE. Une ligne de vol supplémentaire a été réalisée par rapport au plan de vol prévu. Chaque ligne de vol couvre une bande définie par un angle de fauchée du faisceau de 60°. Entre deux bandes, il est prévu un recouvrement minimal de 25%.

En novembre 2021, le lac-réservoir MARNE totalisait un volume de 53 millions de m<sup>3</sup>, soit un taux de remplissage de 15%. Ce volume était supérieur de 1 million de m<sup>3</sup> à l'objectif de gestion et de 16 millions de m<sup>3</sup> à l'objectif théorique. Le faible volume d'eau stocké dans le réservoir laisse apparaître des îlots isolés dans le lac et des berges non végétalisées (dépôt sédimentaire), qui sont immergées lorsque le volume d'eau dans le lac-réservoir est au plus haut.

Le tableau ci-dessous met en lumière les résultats des nouvelles acquisitions :

		Volume Marne - Nord (Mm3)	Volume Marne - Principal (Mm3)	Volume Marne - Sud (Mm3)	TOTAL (Mm3)	ECARTS (FOURNI-OPSIA)(Mm3)
Exceptionnel (140m)	OPSIA	10.8	335.4	9.0	14	0.2
	FOURNI	/	362.9	/	14.2	
Exploitation (139.7m)	OPSIA	10.3	322.6	8.3	324.8	3.7
	FOURNI	/	348.7	/	328.5	
Tranche réserve (128.88m)	OPSIA	0.001	16.4	0	10.4	1.1
	FOURNI	0	20.2	0	11.5	
Tranche morte (127.43m)	OPSIA	0	6.0	0	6	2.7
	FOURNI	0	8.7	0	8.7	

**Indicateurs de suivi/réussite** : Réalisation effective de nouvelles lois d'ouvrages.

**Difficultés constatées** : planification des levés car c'était très dépendant de la météo. Il y a eu plusieurs aller-retours avec le prestataire pour les livrables.

### TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action est mise en œuvre à l'échelle du lac-réservoir MARNE et intéresse les territoires protégés par la mission d'écroulement des crues du lac-réservoir MARNE, soit les territoires situés en aval des ouvrages de prises d'eau Marne et Blaise.

### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Comité technique et de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Communication matérialisée et dématérialisée (plateforme Agora PAPI et site episeine.fr)

### ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial** : 2019 - 2021

**Planning actualisé** : 2021-2022

### COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action** : 180 000 €

**Coût réellement engagé** : 45 936 €

**Subventions notifiées et versées** : 36 748,80 €

**Commentaires** : État (40% au titre du FPRNM), FEDER Champagne-Ardenne (40%), Maître d'ouvrage (20%)

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les livrables sont : rapport d'étude, semi de points brut, MNT, courbes de niveau, MNT des différences entre les anciennes et les nouvelles données, nouvelles courbes liant la surface du plan d'eau, l'altitude du plan d'eau et le volume.

Sur le lac-réservoir Marne, on a un écart de volume de  $-7.7 \text{ Mm}^3$  avec les nouveaux levés.

### SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Aucune.

### ILLUSTRATION(S)

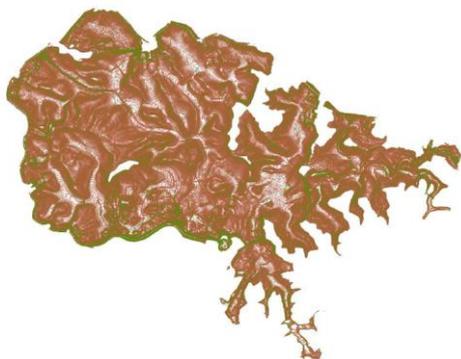


Figure 2 : Courbes de niveau. Crédit photo : Seine Grands Lacs



## Fiche-action n°6.7 : Mise à jour des lois d'ouvrage du lac-réservoir Marne

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / Non débutée / **Reportée**

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Le lac-réservoir MARNE, dénommé également « lac du Der-Chantecoq », a été mis en eau en 1974 avec pour double mission l'écrêtement des crues et le soutien d'étiage des rivières Marne et Blaise (affluent rive gauche de la Marne). Les lois d'ouvrages permettent d'associer à une ouverture de vanne, le débit transitant à travers l'ouvrage. Elles constituent un outil indispensable pour assurer une gestion optimisée et fiabilisée des ouvrages. Lors de crue de janvier 2018, des débits très importants ont été atteints et permettent de disposer de nouvelles données pour ajuster ces lois d'ouvrage.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Cette action permettra, sur la base des mesures réalisées lors de la crue de janvier 2018, d'ajuster les lois d'ouvrages des différents organes manœuvrables du lac-réservoir Marne.

L'action comprendra :

- Une analyse des mesures réalisées ces dernières années, et en particulier lors de la crue de janvier 2018,
- Un recalage de la dizaine de lois d'ouvrage du lac-réservoir MARNE,
- La production des tableaux des lois d'ouvrage et l'implémentation sur la supervision.

#### Avancement :

En raison d'une disponibilité réduite des équipes techniques pour réaliser à terme et dans de bonnes conditions cette opération, l'action a été reportée au moment du dépôt du dossier d'avenant au PEP à l'automne 2022.

Dans le cadre du futur PAPI complet, cette opération intégrera les mesures réalisées lors de la crue de juillet 2021 et de février 2024.

### TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action est mise en œuvre à l'échelle du lac-réservoir MARNE et intéresse les territoires protégés par la mission d'écrêtement des crues du lac-réservoir MARNE, soit les territoires situés en aval des ouvrages de prises d'eau Marne et Blaise.

### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Comité technique et de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Communication matérialisée et dématérialisée

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial** : 2019 - 2021

**Planning actualisé** : non réalisée

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action** : 70 000 €

**Coût réellement engagé** : action reportée

**Subventions notifiées et versées** : action reportée

**Commentaires** : État (40% au titre du FPRNM), FEDER Champagne-Ardenne (40%), Maître d'ouvrage (20%)

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Action non réalisée.

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Réalisation de l'opération dans le cadre du PAPI complet.

## ILLUSTRATION(S)

## **8. AXE 7 – INVENTAIRE DES OUVRAGES POUVANT CONTRIBUER A LA PROTECTION DES POPULATIONS**

---

## Fiche-action n°7.1 – Inventaire des ouvrages pouvant contribuer à la protection des populations et des enjeux du territoire

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Non débutée / Reportée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret digues du 12 mai 2015, cette action concourt d'une part à réaliser un diagnostic territorial pour la définition du ou des systèmes d'endiguement et d'autre part, de définir la stratégie de prévention des inondations.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Des digues, des merlons, des murettes ont été construits au fil du temps sur le territoire par divers gestionnaires, pour des niveaux de protection différents vis-à-vis des crues de l'Ornel et/ou de la Marne, en vue de protéger des enjeux divers (industries, entreprises, habitations, ...). Par ailleurs, des ouvrages contemporains semblaient remplir fonction de digue par destination (remblais, canaux, ...) sans en avoir le statut (au sens des décrets de décembre 2007 et de mai 2015).

En préalable, le Service de Contrôle de Sécurité des Ouvrages Hydrauliques (SCSOH) de la DREAL Grand Est sollicité par le SMBMA a précisé qu'aucun ouvrage répertorié comme "digue" n'est classé au titre des décrets du 12/05/2015 et du 11/12/2007 sur le territoire du SMBMA. Ce point a été confirmé par les services de la DDT 52 par mail du 18 septembre 2020.

Ainsi, pour définir ou non un système de d'endiguement, il convient d'effectuer un recensement des ouvrages faisant digues. Pour autant, en l'absence de digue classée sur le territoire, aucun délai réglementaire ne s'impose à l'autorité Gémapienne, le GSDDV a donc mené cette action de manière volontariste.

Ce recensement a été établi par les services du SMBMA par utilisation du référentiel à grande échelle altimétrique au pas de 1 m de l'IGN avec une précision de 20 cm en altimétrie et du logiciel QGIS avec extension Profile Tool qui permet de tracer des profils en travers du lit majeur avec comparaison des cotes de haut de berges sur les deux rives et vérification des obstacles qui empêchent ou limitent les débordements en lit majeur. Ces obstacles sont identifiés et leurs hauteurs recherchées. Ce traitement a été systématiquement validé par des expertises sur le terrain pour valider les éléments extraits du logiciel. Ainsi, il a pu être répertorié les digues et merlons en lit majeur, les ouvrages structurant (canal, voie ferrée, route ...) qui, présents, dans le lit majeur, font obstacle à l'expansion des eaux en lit majeur et réduisent ainsi les Zones d'Expansion de Crues (ZEC). Les ouvrages hydrauliques de type vannage ne sont pas inclus dans ce recensement, faisant déjà l'objet de nombreux relevés, par contre les ouvrages hydrauliques qui pourraient concourir au stockage des eaux en crue seront présentés succinctement avec une approche pour un classement au sens du décret digues de 2015

**Avancement : Terminée**

**Difficultés constatées : /**

## TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Territoire du PAPI

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Communauté d'Agglomération Grand Saint-Dizier, Der et Vallées en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** COTECH / COPIL

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

**Planning initial :** 2019-2021

**Planning actualisé :** 2021-2023

## COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

**Coût prévisionnel initial de la fiche action :** 40 000 €

**Coût réellement engagé :** action régie par une convention de partenariat

**Subventions notifiées et versées :** action régie par une convention de partenariat

**Commentaires :** Action réalisée en partenariat avec le SMBMA dans le cadre du travail mené pour les ZEC

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Porté à connaissance fourni par le SMBMA, qui a recensé 14 ouvrages pour lesquels une fiche de description avec simulation des crues a été réalisée : ouvrage Autigny ; ouvrage Curel ; ouvrage Bayard ; ouvrage Bayard / Eurville-Bienville ; ouvrage Bienville ; ouvrage Chamouilley ; ouvrage Saint-Dizier amont prise d'eau RG ; ouvrage Saint-Dizier amont prise d'eau RD ; ouvrage Saint-Dizier face HP ; ouvrage Saint-Dizier parc du Jard ; ouvrage Saint-Dizier Vallotte RD ; ouvrage Saint-Dizier Vallotte RG ; ouvrage Wassy Attancourt ; ouvrage Vaux sur Blaise.

Le recensement des ouvrages sur le territoire de la Communauté d'Agglomération GSDDV a permis de mettre en avant que de nombreux ouvrages structurants sont présents dans le lit majeur des cours d'eau. Il s'agit principalement du Canal entre Champagne et Bourgogne et de la voie ferrée mais également de l'urbanisation plus importante sur ce territoire.

Ces ouvrages sont des points bloquants de l'expansion des eaux dans le lit majeur. Il apparaît difficile de rendre transparent ces ouvrages aux crues afin de recoloniser les ZEC perdues mais cela reste possible.

Dans l'approche des systèmes d'endiguement, il n'apparaît qu'aucun de ces ouvrages n'a un rôle pour d'éventuelles zones à protéger et donc d'enjeux.

L'ouvrage n°35 à Chamouilley peut éventuellement être classé en système d'endiguement mais il protège avant tout le Canal entre Champagne et Bourgogne d'une submersion. Les simulations démontrent que la suppression complète de cet ouvrage n'engendre pas un accroissement du risque inondation ni une augmentation des enjeux sur la zone urbanisée de Chamouilley. En effet, le village est déjà inondé par l'amont de cet ouvrage qui devient transparent aux crues.

Ainsi, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération GSDDV, aucune digue classée au titre de la PI n'est présente.

En juillet 2023, lors de sa séance du conseil communautaire, la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées a délibéré sur l'absence de système d'endiguement sur son territoire.

## SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Travailler sur les ZEC et sur tout projet pouvant contribuer à optimiser la résilience du territoire

## ILLUSTRATION(S)



Exemple modélisation avec la digue à gauche et sans digue (T10 et T100)